

L'ESPAGNE NOUVELLE

PRIX D'ABONNEMENT : Madrid, 3 pesetas par mois. — PROVINCES, 12 pesetas trimestre; 24 pesetas six mois; 48 pesetas par an. — ÉTRANGER, 15 francs trimestre; 30 francs six mois; 60 francs par an. — COLONIES ET AMÉRIQUE, 20 pesetas trimestre; 40 pesetas six mois; 80 pesetas par an.

REDACTION ET ADMINISTRATION
Calle de las Hileras, n° 46. — Madrid.

Annances : La petite ligne, 25 centimes de peseta ou de franc.

Reclames avant les annonces : Une peseta ou 1 franc la ligne.

Reclames dans le corps du Journal : 3 pesetas ou 3 francs la ligne.

BULLETIN POLITIQUE

INTERIEUR

Nos prévisions d'hier n'étaient pas dénuées de fondement. Il est sûr au jour d'hui que le gouvernement considère la situation politique assez grave pour qu'il y ait lieu de suspendre toutes les garanties constitutionnelles.

Nos lecteurs comprendront toute l'importance de cette mesure qui pourrait fort bien donner lieu à de sérieuses complications.

Nous n'avons pas à émettre notre opinion sur ce point, et, comme nous l'avons dit et proclamé bien haut, notre devoir se bornera à relater les faits; seulement nous croyons qu'il pourra s'accomplir dans un prochain avenir des événements très-graves.

Le gouvernement ne demandera pas aux Cortès la suspension des garanties; il demandera l'autorisation de prendre cette mesure aussitôt qu'il le croira opportun.

La presse est très-divisée sur la question d'apprécier ce projet de ministère. Tandis que les journaux semi-officiels insistent sur la nécessité de proclamer la dictature, disant que le pays est alarmé, que la révolution est menacée, que le patriotisme impose aux bons libéraux le devoir d'appuyer dans cette circonstance le gouvernement et que celui-ci recevra les bénédictions du pays s'il parvient à rétablir la confiance, à conserver, à faire prospérer les intérêts matériels et moraux constituant la félicité des nations, les journaux indépendants protestent énergiquement contre l'idée d'une dictature ministérielle.

Le journal *El Imparcial*, entre autres, déclare que cette grave mesure n'est nullement justifiée, que la Constitution dit nettement que cette situation spéciale ne peut être établie si ce n'est dans le cas de véritable conflagration, alors que les ressorts ordinaires du gouvernement sont devenus inutiles et que le débordement des passions, la violation et le mépris des lois et des droits mettent en danger la société.

Le journal radical ne croit pas que telle soit la situation et, en tout cas, il s'opposera énergiquement à tout projet de dictature.

Nous croyons inutile d'ajouter que celle-ci sera tout à la fois politique et financière, c'est à dire que le gouvernement sera autorisé par les Cortès à mettre en vigueur les budgets à partir du 1er juillet, pour le cas plus que probable où ils n'auraient pu être discutés d'ici à la fin du mois.

Demain, le Congrès votera l'adresse en réponse au discours de la couronne. La séance d'hier a été tout en ière occupée par un discours de M. Sagasta et des répliques de plusieurs orateurs.

Les nouvelles de l'insurrection carliste continuent à ne pas être très-favorables au gouvernement; le capitaine général de Barcelonne a bien positivement demandé des renforts, et on signale sur plusieurs points l'apparition de bandes nouvelles.

FEUILLETON.

LA SIGEA.

PAR MME. CAROLINA CORONADO.

— On vous trompe, Camoëns. Jean Meuricio m'aime comme une sœur; et, ne m'aimerait-il pas, il ne sait calomnier.

— Vous êtes plus poète qu'habile.

— Je suis fidèle à ma confiance en mes amis.

— Comptez-moi des aujourd'hui parmi vos ennemis.

— Pourquoi?

— Parce que si Jean Meuricio est votre ami, je ne peux être le vôtre.

— Quel mal vous a-t-il fait?

— Lors de mon premier emprisonnement, j'oubliai mes manuscrits; il me les vola.

— Ce doit être quelqu'autre.

— C'est lui... je m'en souviens, j'en suis sûr!...

dit Camoëns en se frappant le front. Aujourd'hui encore, pour vous suivre, j'ai laissé mes papiers dans le cahot; cet oiseau de proie était-là...

Je vole les chercher. Adieu, madame, je reviendrai et nous sauverons notre ami, quoique je sois entré à coups d'épée en relations avec le Tribunal.

— Silence!

— Adieu! adieu!

Camoëns partit comme un éclair et revint à la prison; il y arrivait comme en sortait Jean Meuricio.

— C'est pour vous que je suis venu si précipitamment, dit Camoëns.

— Je sais que vous m'aimez beaucoup, répliqua le familier en lui montrant les dents.

— Je vous chéris à tel point, que si, comme

autre fois, je ne trouve mes papiers dans le ca-

LE DISCOURS DE M. CASTELAR

Le discours de M. Castelar, que nous avons traduit hier, a produit une profonde sensation dans le monde politique. car on sait, en haut comme en bas, que le chef du parti républicain fédéral, toujours calme, mais toujours ferme, appelle les hommes et les choses par leur nom, sans exagération de pensée, sans violence de langage. Il dit ainsi parce que cela est ainsi.

La vérité, dans la bouche de certains orateurs, prend quelquefois une forme invraisemblable et dépasse le but sans frapper; tombée des lèvres de Castelar, elle s'imprime, brillante, ineffaçable comme un stigmate, sur l'épaulé des gouvernants. Il condamne la monarchie, mais il ne voudrait point la renverser par les armes, il préférerait la voir s'effondrer sous le poids de ses fautes accumulées, à la moindre manifestation du peuple, comme se détache de l'arbre et s'écroule à terre, au moindre souffle, un fruit gâté.

Les républicains, me disait-il, manquent, en général, d'habileté politique. Ils sont impatients se hâtent trop, procèdent par excès, échouent pour ne pas savoir attendre. Certes, les tirailleurs de la République, toujours en avant, toujours les premiers dans la voie des améliorations, poursuivant sans cesse l'idéal des aspirations contemporaines, nous sont très utiles, mais à la condition que leurs écarts soient réprimés par de véritables et sages conservateurs.

Le dernier discours de ce virtuose de la parole, renferme des beautés de premier ordre, des hardiesses d'expression, des fourmures particulières au génie de la langue espagnole, qui ne sauraient être rendues en français. Les équivalents de notre traduction l'ont affaibli. Ils lui ont enlevé l'esprit, la vigueur de pensée, l'originalité de conception, la forme, le caractère qui lui est propre et qui a fait son succès. Il faut le lire tel qu'il est sorti de la bouche de l'orateur.

Ce discours, comme tous ceux de M. Castelar, sera traduit dans toutes les langues et admiré du monde entier.

P. L. IMBERT.

LA QUESTION CUBAINE.

Voilà quatre ans que cette question se traite à coups de fusil. Le peuple n'en connaît pas la véritable origine, car jamais ni les journaux ni les députés n'ont osé en scruter les profondeurs. Quelques notabilités politiques soulèvent un coin du voile et disent tout bas un mot que nous répéterons peut-être un jour.

Il y a deux insurrections à Cuba: celle des aborigènes, qui se battent pour leur indépendance et celle des abolitionnistes.

Les uns combattent pour leur liberté, les autres pour la liberté.

Les esclaves attendent, indifférents. Eh bien! disait quelqu'un à l'un d'eux, tu restes là, les bras croisés? tu ne prends aucune part à la lutte?

— Moi? non.

— Quoi! lorsque nous mourons pour ton affranchissement, tu ne nous soutiens pas? — Oh! la véritable partie est engagée entre nos maîtres et les maîtres de nos maîtres! Que nous importe qui la gagnera...? Quand vous jetez un os à deux chiens, que se passe-t-il?

— Ils se battent jusqu'à ce que l'un des deux, vainqueur, ronge la proie.

— Très bien, conclut tristement le nègre; mais l'os, se l'at-il?

II.

L'île de Cuba a 2,158 lieues de superficie.

Sa population s'élève au chiffre énorme de 1,414,508 habitants, dont :

760,612 blancs,

283,343 nègres libres,

370,553 esclaves.

Ses deux villes principales, la Havane et Santiago, ont :

La première, 205,676 habitants, ainsi divisés :

138,395 blancs,

37,768 nègres libres,

29,913 esclaves;

La seconde, 96,000 habitants, parmi lesquels :

72,729 blancs,

36,016 nègres libres,

32,255 esclaves.

Cette île est d'une admirable fertilité.

On y cultive le café, le coton et le tabac; mais le produit principal est le sucre, dont la moitié est expédiée aux États-Unis et un quart en Angleterre.

L'exportation du sucre était, en 1869, de 1,701,817 caisses.

Et 511,822 tonnes.

La ville de la Havane exportait, à elle seule :

380,078 tonnes de mélasse,

2,115 tierces de miel,

13,605 tonnes de rhum,

28,049 arrobes de cire,

22,270 000 livres de tabac,

180,000,000 de cigares.

On estime les marchandises qui entrent dans le port de cette ville et celles qui en sortent chaque année, à 400 millions de dollars, c'est à dire 200 millions de francs.

Outre ses débouchés sur mer, l'île de Cuba possède 86 lieues géographiques de chemins de fer.

Il est facile de juger, par sa situation actuelle, de celle que réserve l'avenir à sa population laborieuse, dont l'énergie et l'activité se consomment dans les horribles douleurs d'une guerre interminable.

— Vive Dieu! Je me suis trompé: j'ai dit à la Sigea que vous étiez un pervers et un ennemi!...

Ah! mais autre chose: vous n'avez pas pris part à la dénonciation d'Enriquez?

— D'Enriquez, ce charmant petit garçon que j'estime autant que vous?

— Bon! je suis content. Mon épée, ajouta le poète en se donnant un coup sur la hanche est... je ne l'ai pas à présent, mais n'importe, je vais la reprendre et en toute circonstance, elle est à votre disposition.

— Merci, Camoëns; je ne hais personne et je pardonne à tous mes ennemis.

— Puisqu'il en est ainsi, restez avec Dieu.

— Qu'il vous accompagne.

Jean Meuricio avait trente ans. Tous les peintres se sont obstinés à dessiner les diables laids; mais s'il s'en fût trouvé un qui eût consenti à faire le portrait de Jean Meuricio, il aurait peint forcément un diable joli.

Jean Meuricio avait un teint blanc et transparent; ses yeux étaient grands, quoique un peu ronds; sa bouche, petite et gracieuse à l'infini, présentait sans cesse deux rangées de dents, laites comme celles d'un chien, n'en déplaçaient à Camoëns, qui les avait appelées dents de loup.

Sur son visage ne se traduisait aucune des impressions de son âme.

Calmes, froids, immuables comme la surface d'un lac gelé, ses traits ne donnaient signe de vie que par le mouvement des lèvres, dans la conversation. Lorsque Meuricio se taisait, sa figure reprenait l'apparence d'une tête de granit avec des yeux de verre. Jusque sur son front, on remarquait quelque chose de cadavérique, et sur ses tempes blanchâtres, je ne sais quoi d'inférieur. L'air et le soufre, plutôt que le sang, semblaient emplir sa tête.

Malgré son joli visage, les enfants fuyaient à sa vue.

Quant à l'homme, il était inaccessible aux sentiments et n'avait eu qu'une passion dans la vie, qui s'était plus tard changée en haine. Cette passion, Louise Sigea l'avait inspirée à Tolède. Il la demanda pour femme, à peine âgée de seize ans. Mais nous avons dit que les enfants fuyaient à sa vue, et Louise était une enfant. Sans le hair, elle éprouvait un secret dégoût en sa présence. Elle résista énergiquement à la volonté de son père, qui prétendait la marier à Jean Meuricio. La Sigea avait été déjà placée à Lisbonne dans le palais avec sa sœur aînée; elle manifesta le désir de rentrer au service de l'infante. Jacques Sigea, son père, n'y consentit pas alors pour la punir de sa désobéissance. Durant les trois années que Jean Meuricio resta encore à Tolède, il épuisa toutes les ressources de son caractère pour gagner l'amour de la jeune fille; tout fut inutile. Plein de dépit, gonflé de bile, aveuglé de rage, il prit le parti de se faire moine et s'en alla à Lisbonne.

Dix années s'écoulèrent jusqu'au jour où Louise Sigea revint au service de l'infante.

Si nous analysons le sentiment qui avait poussé Jean Meuricio à vouloir La Sigea pour femme, nous découvrirons moins celui de l'amour qu'un tyranique et violent désir de subjuguer une intelligence de femme qu'il reconnaissait supérieure à la sienne et à celle de beaucoup d'autres hommes, estimés comme poètes et considérés comme savants.

Force est de l'avouer: l'envie est un des défauts, qu'un nombre de bien d'autres, les hommes attribuent exclusivement aux beaux sexes, mais qui leur est aussi particulier que l'orgueil, l'ambition et l'égoïsme. De l'envie résulte cette guerre sourde dirigée en tous temps par les médisances opiniâtres à leur accorder la palme que leur talent conquiert. No s'avons dit ailleurs: il y a une secte d'hommes implacables, qui pour satisfaire leur haine collective contre toutes les femmes illustres, anciennes et modernes, se sont ar-

Cette guerre a déjà coûté un milliard et demi de réaux. Cinquante mille hommes sont tombés sur les champs de bataille. Il faut que cet égorgement cesse. L'escadre et l'armée le demandent à grands cris. Rodas et Balmaseda, appelés par anticipation les glorieux pacificateurs de Cuba, leur avaient promis l'apaisement en sept ou huit semaines; elles ne s'expliquent pas que le sang coule encore.

Allons! debout, Cortès et Municipalités, debout! faites entendre votre grande voix, imposez silence aux canons et aux mitrailleuses, mettez un terme à cette atroce boucherie, digne du pinceau de Goya! Il ne s'agit point d'une simple question d'économie, mais d'une question de justice et d'humanité! Parlez sans crainte, énergiquement, au nom des provinces qui vous ont élus. Vous pouvez tout: vous êtes l'essence de la nation souveraine.

Ah! je sais bien que votre patriotisme est soumis à une cruelle épreuve. Votre conscience d'hommes vous dit: «Cuba réclame son indépendance, écoutez-la!» mais votre conscience de mandataires ajoute: «Songez aux nombreux commerçants dont la ruine serait certaine si les marchés de la Havane étaient fermés aux blés de la Castille, aux vins de la Catalogne;» — et vous hésitez.

N'hésitez plus. Terminez cette guerre qui ruine vos finances et dévore vos troupes. Accordez aux cubains les libertés dont vous jouissez en Espagne. Faites-vous des concessions mutuelles. Imitiez les anglais et les insulaires du Canada. Vous verrez alors redoubler de zèle les hommes intelligents et la Banque espagnole de Cuba, qui ont fait de grands efforts pour soutenir des entreprises industrielles dans votre colonie, la prospérité renaitra parmi vous, et l'Europe entière vous témoignera de vives sympathies.

P. L. IMBERT.

CORTÈS

SENAT.

PRÉSIDENCE DE MR. DE SANTA CRUZ.

Séance du 10 Juin.

La séance s'ouvre à deux heures. Le procès-verbal est approuvé.

M. Contreras appuie la proposition qu'il a faite d'accorder une pension à la veuve de M. Charles Rubio.

M. le ministre des Travaux publics annonce que le Cabinet y consent. La proposition, adoptée, est renvoyée à la commission.

M. Casanueva demande le rétablissement des ordres religieux et autres communautés de ce caractère, avec la faculté d'acquiescer des biens, d'accord en cela avec la Constitution, qui établit le droit d'association.

M. le ministre de Grâce et de Justice prend la

parole pour s'opposer à la proposition de M. Casanueva. Il la combat au nom de la Constitution, dont l'article 17 permet l'association entre individus jouissant de leur liberté particulière. Ils peuvent briser quand il leur plaît les liens qu'ils s'imposent; ils ne cessent d'être libres.

Les associations religieuses, au contraire, ont pour base l'anéantissement même de la personnalité humaine. D'ailleurs, de deux choses l'une, ou ces associations religieuses seront soumises au pape, ou elles ne le seront pas; dans le premier cas, elles créent un e barras, et même un péril pour les gouvernements en de certaines circonstances; dans le second cas, elles établissent un schisme dans l'Eglise d'Espagne.

«Je ne nie point, dit l'orateur, qu'au milieu de nos misères, ce soit une consolation de se réunir pour penser à Dieu et à l'éternelle perfection, mais attendons d'avoir développé tous les principes de notre Constitution, et d'avoir fait à ce sujet un Concordat avec le Pape.»

M. le ministre combat ensuite très vigoureusement le projet de reconstituer les biens de main-morte, ce qui aurait lieu, si l'on permettait aux ordres religieux d'acquiescer des biens.

En résumé, dit l'orateur, le gouvernement croit que cette proposition est contraire à l'esprit de liberté de la Constitution, par conséquent il est décidé à la combattre sur tous les terrains; mais si la majorité est d'avis qu'elle mérite une étude plus approfondie, le gouvernement ne s'oppose pas à ce qu'elle soit prise en considération.

Mise aux voix, elle est prise en considération par 44 voix contre 7.

CONGRES.

PRÉSIDENCE DE M. RIOS ROSAS.

Séance du 10 Juin.

La discussion continue sur le discours de la couronne.

M. Sagasta a la parole pour répondre à M. Castelar.

Les maux que ce dernier attribue à l'établissement de la forme monarchique après la révolution de Septembre l'orateur les attribue d'abord au fractionnement du parti libéral en groupes impuissants à former une majorité, puis à la coalition des républicains avec les carlistes et les démocrates. Il accuse les deux premiers partis de n'avoir pris part à la lutte électorale que dans l'intention de s'en faire un prétexte pour une levée d'armes résolue d'avance.

D'après lui, si l'opposition avait accepté légalement le combat sur le terrain des élections et qu'elle en fût sortie victorieuse, il n'en serait résulté qu'un simple changement de cabinet, ce qui n'eût en rien troublé le pays. Il ajoute:

«M. Castelar a dit que le Rédempteur est venu, mais non la rédemption. Messieurs, si la rédemption n'a pas donné tous les fruits qu'on en espérait, qu'on en accuse ceux qui ont été rachetés, mais non le Rédempteur.»

L'orateur part de là pour revenir sur les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi l'élection du nouveau roi. Il raconte les difficultés dont eut à triompher le cabinet présidé par M. le duc de la Torre et les obstacles qui l'obligèrent à se démettre du pouvoir après avoir rétabli la tranquillité et donné une vigoureuse impulsion aux affaires.

L'orateur se défend énergiquement d'avoir été,

més de l'ironie, du dédain et de la calomnie.

A cette secte appartenait Jean Meuricio. Pour que Jean Meuricio pardonnât à Louise Sigea la témérité d'être née avec plus de talent que lui, il eût fallu qu'elle l'acceptât pour maître et pour mentor. Il aurait arreté l'essor de son intelligence, anéanti les fleurs de sa poésie, rempli sa conscience d'iniquités et de préoccutions pour la rendre timide, humble et craintive, et s'assurer sa passivité jusqu'à en faire une de ces bêtes stupides du seizième siècle, plus monstrueuses que femmes, qui assistaient aux Auto-da-fé se récréaient du spectacle des victimes et s'appelaient chrétiennes.

Louise Sigea était née avec un cœur trop généreux pour se réjouir de la barbarie de semblables fêtes. Un des premiers ouvrages qu'elle écrivit, et qui fut réduit en cendres par Jean Meuricio, avait pour thème *Consolation des malheureux qui gemissent dans l'Inquisition*.

Tels étaient donc les antécédents qui avaient créé l'amitié de Louise Sigea pour Jean Meuricio. Il est incompréhensible en vérité que la maîtresse de latin se soit fait illusion au point de croire à l'affection que le moine feignait de lui témoigner. Mais, comme Louis de Camoëns, sa bonne foi, sa naïveté de poète la trompaient.

Laissons pour un autre moment les digressions et venons aux faits. Quand le familier se sépara de Camoëns, il prit le chemin du palais et se dirigea vers l'appartement de l'infante. Il murmurait entre ses dents quelques mots latins qu'il avait coutume de dire chaque fois qu'il allait commettre une iniquité.

(La suite prochainement.)

comme on l'en accuse, l'auteur de la division du parti libéral, attendu que la question de la présidence du Congrès fut un prétexte et non point la cause véritable.

Il affirme que le parti progressiste le préférerait, à M. Rivero et qu'il fut élu à son corps défendant.

Il s'opposa de toutes ses forces à la démission du cabinet présidé par M. Zorrilla, mais ni celui-ci ni son parti ne voulurent se laisser fléchir.

Il ajoute qu'il fit en vain l'impossible pour rétablir la bonne entente dans le parti progressiste.

Quant à la guerre franco-prussienne, attribuée par M. Castelar au projet de placer sur le trône d'Espagne un prince prussien, l'orateur affirme que ce fut être là un prétexte, mais non point la cause, ainsi que la France l'a reconnu.

L'ex-président du Conseil s'étonne qu'on ose dire que la presse n'est pas libre.

Le monde est scandalisé de ce qui s'écrit en Espagne. Si l'on veut l'impunité, le gouvernement doit résister à cette prétention.

En poursuivant l'Internationale, le ministère n'a fait que son devoir; par conséquent l'orateur approuve la circulaire que M. le ministre d'Etat adressa aux gouvernements étrangers.

Il lit à l'appui de cette assertion, la réponse du ministre des Affaires étrangères de Constantinople.

Il donna ensuite lecture d'une note adressée au gouvernement français, dans laquelle on lui demandait des explications sur certaines paroles consignées dans une circulaire et que le cabinet espagnol regarda comme offensantes.

Il assure que le gouvernement n'a jamais permis à personne d'injurier l'Espagne.

Mettant ensuite de côté tous les engagements anciens, il défend la fusion des éléments conservateurs; car d'elle dépendent les conquêtes de notre révolution.

Il proteste que le ministère présidé par lui n'a jamais violé la Constitution; et pour en donner la preuve, il fait connaître les éléments sur lesquels comptait le carlisme, la conspiration des internationalistes et des ribustiers. Malgré cela, il n'a jamais adopté des mesures exceptionnelles; pour ce qui concerne l'idée qu'on lui attribue de réformer la Constitution, il la traite de folie. D'après lui, la Constitution est excellente; ce que voudrait le gouvernement, ce serait mettre en harmonie les lois municipales avec les lois provinciales, et faire en sorte que la loi sur l'ordre public ne fût pas une lettre morte. Peu lui importe, à lui, l'article de la Constitution, si les autres sont foulés aux pieds.

Il a désarmé quelques volontaires, mais sans manquer à la Constitution, puisque c'était pour les organiser selon la loi.

S'il a violé la loi, c'est en destituant des municipalités carlistes, mais il fallait sauver la liberté.

M. Bugallal dit que le pays est victime d'une légalité impossible, car le gouvernement, en usurpant les principes du parti radical, prétend se revêtir des caractères du parti conservateur. Il promet d'être contre le gouvernement tant que celui-ci n'introduira pas des réformes véritablement conservatrices.

M. le ministre d'Etat s'efforce de prouver par des arguments et des citations historiques, que le cabinet dont il fait partie est conservateur. Il établit ensuite la différence qui existe entre conservateur et réactionnaire d'après lui; ce sont les modérés qui sont réactionnaires; le ministère actuel et ses amis forment le parti conservateur.

Il promet d'être contre le gouvernement tant que celui-ci n'introduira pas des réformes véritablement conservatrices.

M. le ministre d'Etat s'efforce de prouver par des arguments et des citations historiques, que le cabinet dont il fait partie est conservateur. Il établit ensuite la différence qui existe entre conservateur et réactionnaire d'après lui; ce sont les modérés qui sont réactionnaires; le ministère actuel et ses amis forment le parti conservateur.

Il promet d'être contre le gouvernement tant que celui-ci n'introduira pas des réformes véritablement conservatrices.

M. le ministre d'Etat s'efforce de prouver par des arguments et des citations historiques, que le cabinet dont il fait partie est conservateur. Il établit ensuite la différence qui existe entre conservateur et réactionnaire d'après lui; ce sont les modérés qui sont réactionnaires; le ministère actuel et ses amis forment le parti conservateur.

Il promet d'être contre le gouvernement tant que celui-ci n'introduira pas des réformes véritablement conservatrices.

M. le ministre d'Etat s'efforce de prouver par des arguments et des citations historiques, que le cabinet dont il fait partie est conservateur. Il établit ensuite la différence qui existe entre conservateur et réactionnaire d'après lui; ce sont les modérés qui sont réactionnaires; le ministère actuel et ses amis forment le parti conservateur.

Il promet d'être contre le gouvernement tant que celui-ci n'introduira pas des réformes véritablement conservatrices.

M. le ministre d'Etat s'efforce de prouver par des arguments et des citations historiques, que le cabinet dont il fait partie est conservateur. Il établit ensuite la différence qui existe entre conservateur et réactionnaire d'après lui; ce sont les modérés qui sont réactionnaires; le ministère actuel et ses amis forment le parti conservateur.

Il promet d'être contre le gouvernement tant que celui-ci n'introduira pas des réformes véritablement conservatrices.

M. le ministre d'Etat s'efforce de prouver par des arguments et des citations historiques, que le cabinet dont il fait partie est conservateur. Il établit ensuite la différence qui existe entre conservateur et réactionnaire d'après lui; ce sont les modérés qui sont réactionnaires; le ministère actuel et ses amis forment le parti conservateur.

Il promet d'être contre le gouvernement tant que celui-ci n'introduira pas des réformes véritablement conservatrices.

M. le ministre d'Etat s'efforce de prouver par des arguments et des citations historiques, que le cabinet dont il fait partie est conservateur. Il établit ensuite la différence qui existe entre conservateur et réactionnaire d'après lui; ce sont les modérés qui sont réactionnaires; le ministère actuel et ses amis forment le parti conservateur.

Il promet d'être contre le gouvernement tant que celui-ci n'introduira pas des réformes véritablement conservatrices.

M. le ministre d'Etat s'efforce de prouver par des arguments et des citations historiques, que le cabinet dont il fait partie est conservateur. Il établit ensuite la différence qui existe entre conservateur et réactionnaire d'après lui; ce sont les modérés qui sont réactionnaires; le ministère actuel et ses amis forment le parti conservateur.

Il promet d'être contre le gouvernement tant que celui-ci n'introduira pas des réformes véritablement conservatrices.

M. le ministre d'Etat s'efforce de prouver par des arguments et des citations historiques, que le cabinet dont il fait partie est conservateur. Il établit ensuite la différence qui existe entre conservateur et réactionnaire d'après lui; ce sont les modérés qui sont réactionnaires; le ministère actuel et ses amis forment le parti conservateur.

Il promet d'être contre le gouvernement tant que celui-ci n'introduira pas des réformes véritablement conservatrices.

M. le ministre d'Etat s'efforce de prouver par des arguments et des citations historiques, que le cabinet dont il fait partie est conservateur. Il établit ensuite la différence qui existe entre conservateur et réactionnaire d'après lui; ce sont les modérés qui sont réactionnaires; le ministère actuel et ses amis forment le parti conservateur.

Il promet d'être contre le gouvernement tant que celui-ci n'introduira pas des réformes véritablement conservatrices.

M. le ministre d'Etat s'efforce de prouver par des arguments et des citations historiques, que le cabinet dont il fait partie est conservateur. Il établit ensuite la différence qui existe entre conservateur et réactionnaire d'après lui; ce sont les modérés qui sont réactionnaires; le ministère actuel et ses amis forment le parti conservateur.

Il promet d'être contre le gouvernement tant que celui-ci n'introduira pas des réformes véritablement conservatrices.

M. le ministre d'Etat s'efforce de prouver par des arguments et des citations historiques, que le cabinet dont il fait partie est conservateur. Il établit ensuite la différence qui existe entre conservateur et réactionnaire d'après lui; ce sont les modérés qui sont réactionnaires; le ministère actuel et ses amis forment le parti conservateur.

de blessés; les troupes du gouvernement ont éprouvé des pertes assez sensibles; on compte jusqu'à présent 5 morts et 22 blessés.

Les factions de la province de Gérone réunies près d'Olot et commandées par l'estan et Tristany, voulurent s'opposer au passage d'une colonne, mais elles furent chassées des bois de St. Esteban de Bas où elles avaient pris position, et subirent des pertes sensibles.

Celui qui se fait appeler général Sanz, est passé par Llacuna, vivement poursuivi par les colonnes d'Aguilar, Gavila et Arrando. La colonne de Solsona poursuit également la faction Castells.

Buegos. — Depuis les dernières dépêches, 101 individus se sont présentés à indulto.

PARTIE NON OFFICIELLE.

La Deputation de Guipuzcoa a promulgué un ordre défendant aux prêtres, médecins, professeurs, maîtres et quiconque reçoit des honoraires de la municipalité ou de la province, de reprendre possession de leurs emplois, sans avoir payé une indemnité de 10,000 raux chacun pour les préjudices causés par l'insurrection. Un journal ajoute que ceux qui se trouvent dans ce cas, se sont de nouveau soulevés.

Nous lisons dans un journal carliste: «Messieurs les libéraux désirent-ils savoir de quelle façon on envoie les carlistes à la guerre? Un voyageur qui arrive de Navarre, leur répondra pour nous: Le lendemain de l'ascension, les libéraux de Tudela, tirèrent cinq coups de feu sur un carliste qui sortait de la prison et qui, pour échapper à ces cafres, se vit forcé d'émigrer. Le jour de la Fête-Dieu, ils en frappèrent deux autres à coups de bâton et samedi dernier, ils tirèrent presque un ex-cricrue public qui avait été congédié sous l'inculpation de carlisme; enfin, le dimanche, la Bande du Guardian (Partida de la Porra) divisée en trois, fit la chasse aux carlistes qui échappèrent, grâce à leur légèreté, à Cascaute, messieurs de la milice blessèrent sept ou huit personnes à l'arme blanche et à coups de feu.

Le Irurac-bal, journal libéral de Bilbao, écrit sous le titre de rectification:

«M. le maréchal Serrano a dit aux Cortès qu'il n'était passé aux carlistes que trois soldats; deux caporaux et trois ou quatre gardes-civils. Personne n'ignore à Bilbao, que du bataillon de chasseurs d'Alba de Tormes, qui se trouvait en garnison dans notre ville, 24 ou 25 soldats desertèrent la nuit du premier dimanche de l'insurrection.

M. le maréchal Serrano a dit aussi qu'il ne restait pas un seul factieux en Biscaye. A coup sûr, Velasco, Cuevillas, Aspe, Villalanez, Montemayor auront bien ri quand ils auront appris cette étrange affirmation de l'ex-général en chef.

On dit que les carlistes se sont bornés à dépouiller de ses armes, et de son argent surtout, le lieutenant de carabiniers fait prisonnier par le général Sanz à Campaneras. Cet officier, au moment où ses gardiens étaient le plus occupés à se distribuer son argent, sauta de rocher en rocher et parvint à rejoindre ses camarades.

Il s'est fait aux mains des blessures assez graves.

Un journal républicain prétend qu'un personnage de son parti s'apprete à se mettre à la tête d'une bande considérable dans la province d'Audalouzie.

Des lettres de Reus annoncent que le capitaine Poia, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, est mort des suites des blessures qu'il avait reçues dans l'action de Santa Coloma de Farnés.

Les journaux de Palma disent que le navire de guerre Lepanto est arrivé aux Baléares avec les prisonniers carlistes provenant de Saragosse. Débarqués à l'endroit que l'on nomme la Pedrera, ces prisonniers ont été conduits sous bonne escorte au fort de Bellver. On remarquait parmi eux cinq curés.

Les mêmes journaux constatent que les carlistes de Palma, quoique en assez grand nombre, ont eu le bon esprit de ne point se mêler à la foule des curieux accourus de toute part.

Nous lisons dans un journal de Malaga: «Des forces assez considérables viennent de partir à la poursuite d'une forte bande d'insurgés qui ont arboré le drapeau carliste.

Il paraît qu'une autre bande vient de s'organiser dans la province de Cadix et qu'enfin une troisième parcourt les environs de Cordoue.

Le même journal dit encore:

«M. le duc de la Torre a, dans son discours, affirmé qu'il n'existait plus un seul factieux en Biscaye. Nous insérons le premier paragraphe d'une lettre qu'un de nos amis vient de recevoir de la vallée de Godeguela, et qui est en complet désaccord avec les paroles du maréchal.

«Hier, à midi, la faction de Velasco, forte de 300 fantassins et de 60 cavaliers, est entrée dans notre village. Elle est bien armée, assez bien équipée, et possède une fort bonne musique. La troupe marquait le pas de façon à faire comprendre qu'elle avait eu le temps de se former.

On lit dans El Diario del Pueblo: «Les nouvelles carlistes pénétrées aujourd'hui dans les centres officiels n'ont rien de tranquillisant: aux dépêches pacifiques succèdent à tout instant des renseignements contraires qui prouvent que l'insurrection va toujours croissant, à moins qu'elle ne soit là un prétexte pour justifier la suspension des garanties constitutionnelles.

«En Catalogne, les factions augmentent en nombre et en importance, et le capitaine général demande constamment des troupes au gouvernement.

La commission générale du budget a approuvé le rapport sur les impôts indirects avec de très légères modifications. Pour ce qui regarde l'impôt foncier, voici les modifications qu'il a subies. Le type ne pourra pas s'élever au-dessus de 18 pour 100. Le 1 pour 100 supplémentaire est supprimé; le surcroît pour dépenses municipales et provinciales ne pourra jamais être plus de 30 pour 100. Les propriétaires étrangers à la localité n'auront jamais à payer plus des deux tiers du recargo sur-croît.

Les successions directes ne paieront aucun droit d'hypothèque, bien que M. Camacho ait établi le 1 pour 100 que la section des Finances avait réduit à un demi.

Il paraît que la municipalité de Madrid a résolu de présenter sa démission dans le cas où la question des garanties constitutionnelles serait sérieusement abordée par le gouvernement.

Les successions directes ne paieront aucun droit d'hypothèque, bien que M. Camacho ait établi le 1 pour 100 que la section des Finances avait réduit à un demi.

Il paraît que la municipalité de Madrid a résolu de présenter sa démission dans le cas où la question des garanties constitutionnelles serait sérieusement abordée par le gouvernement.

Les successions directes ne paieront aucun droit d'hypothèque, bien que M. Camacho ait établi le 1 pour 100 que la section des Finances avait réduit à un demi.

Il paraît que la municipalité de Madrid a résolu de présenter sa démission dans le cas où la question des garanties constitutionnelles serait sérieusement abordée par le gouvernement.

Les successions directes ne paieront aucun droit d'hypothèque, bien que M. Camacho ait établi le 1 pour 100 que la section des Finances avait réduit à un demi.

Il paraît que la municipalité de Madrid a résolu de présenter sa démission dans le cas où la question des garanties constitutionnelles serait sérieusement abordée par le gouvernement.

Les successions directes ne paieront aucun droit d'hypothèque, bien que M. Camacho ait établi le 1 pour 100 que la section des Finances avait réduit à un demi.

Il paraît que la municipalité de Madrid a résolu de présenter sa démission dans le cas où la question des garanties constitutionnelles serait sérieusement abordée par le gouvernement.

Les successions directes ne paieront aucun droit d'hypothèque, bien que M. Camacho ait établi le 1 pour 100 que la section des Finances avait réduit à un demi.

Il paraît que la municipalité de Madrid a résolu de présenter sa démission dans le cas où la question des garanties constitutionnelles serait sérieusement abordée par le gouvernement.

Les successions directes ne paieront aucun droit d'hypothèque, bien que M. Camacho ait établi le 1 pour 100 que la section des Finances avait réduit à un demi.

Il paraît que la municipalité de Madrid a résolu de présenter sa démission dans le cas où la question des garanties constitutionnelles serait sérieusement abordée par le gouvernement.

Les successions directes ne paieront aucun droit d'hypothèque, bien que M. Camacho ait établi le 1 pour 100 que la section des Finances avait réduit à un demi.

Il paraît que la municipalité de Madrid a résolu de présenter sa démission dans le cas où la question des garanties constitutionnelles serait sérieusement abordée par le gouvernement.

Les successions directes ne paieront aucun droit d'hypothèque, bien que M. Camacho ait établi le 1 pour 100 que la section des Finances avait réduit à un demi.

Il paraît que la municipalité de Madrid a résolu de présenter sa démission dans le cas où la question des garanties constitutionnelles serait sérieusement abordée par le gouvernement.

Les successions directes ne paieront aucun droit d'hypothèque, bien que M. Camacho ait établi le 1 pour 100 que la section des Finances avait réduit à un demi.

Il paraît que la municipalité de Madrid a résolu de présenter sa démission dans le cas où la question des garanties constitutionnelles serait sérieusement abordée par le gouvernement.

Les successions directes ne paieront aucun droit d'hypothèque, bien que M. Camacho ait établi le 1 pour 100 que la section des Finances avait réduit à un demi.

Il paraît que la municipalité de Madrid a résolu de présenter sa démission dans le cas où la question des garanties constitutionnelles serait sérieusement abordée par le gouvernement.

Les successions directes ne paieront aucun droit d'hypothèque, bien que M. Camacho ait établi le 1 pour 100 que la section des Finances avait réduit à un demi.

Il paraît que la municipalité de Madrid a résolu de présenter sa démission dans le cas où la question des garanties constitutionnelles serait sérieusement abordée par le gouvernement.

Les successions directes ne paieront aucun droit d'hypothèque, bien que M. Camacho ait établi le 1 pour 100 que la section des Finances avait réduit à un demi.

Il paraît que la municipalité de Madrid a résolu de présenter sa démission dans le cas où la question des garanties constitutionnelles serait sérieusement abordée par le gouvernement.

Les successions directes ne paieront aucun droit d'hypothèque, bien que M. Camacho ait établi le 1 pour 100 que la section des Finances avait réduit à un demi.

Il paraît que la municipalité de Madrid a résolu de présenter sa démission dans le cas où la question des garanties constitutionnelles serait sérieusement abordée par le gouvernement.

Les successions directes ne paieront aucun droit d'hypothèque, bien que M. Camacho ait établi le 1 pour 100 que la section des Finances avait réduit à un demi.

Il paraît que la municipalité de Madrid a résolu de présenter sa démission dans le cas où la question des garanties constitutionnelles serait sérieusement abordée par le gouvernement.

Les successions directes ne paieront aucun droit d'hypothèque, bien que M. Camacho ait établi le 1 pour 100 que la section des Finances avait réduit à un demi.

Il paraît que la municipalité de Madrid a résolu de présenter sa démission dans le cas où la question des garanties constitutionnelles serait sérieusement abordée par le gouvernement.

Les successions directes ne paieront aucun droit d'hypothèque, bien que M. Camacho ait établi le 1 pour 100 que la section des Finances avait réduit à un demi.

Il paraît que la municipalité de Madrid a résolu de présenter sa démission dans le cas où la question des garanties constitutionnelles serait sérieusement abordée par le gouvernement.

Les successions directes ne paieront aucun droit d'hypothèque, bien que M. Camacho ait établi le 1 pour 100 que la section des Finances avait réduit à un demi.

Les obsèques ont eu lieu en l'église de Sainte-Clotilde. Sur les tentures noires, à chacune des arcades de la nef, on avait appendu de lourdes torades d'argent. Les artistes du Conservatoire, dirigés en cette circonstance par le maître de chapelle Gornion, ont chanté la messe qui était célébrée par le curé de Sainte-Clotilde. Mgr. Chigi, nonce du Pape, a donné l'absoute. Le maréchal Mac-Mahon, le général Douay, l'amiral Rigault de Genouilly et M. Quatre-Fages, de l'Institut, tenaient les coins du poêle. M. de Salignac Félencq représentait M. Thiers, qui, en ce moment, se trouvait à l'Assemblée nationale à Versailles.

Le discours de M. Thiers, écouté avec un grand silence qui n'a pas troublé l'orateur, est un des plus longs qu'il ait jamais prononcés; M. Thiers a parlé durant trois heures, buvant alternativement une goutte du verre de vin rouge placé à sa gauche et du verre d'eau placé à sa droite. Est-ce un symbole?

M. Thiers n'était pas partisan du service obligatoire; il s'y rallie parce que la durée du service militaire, prolongée à cinq ans, corrige, selon lui, les vices du système. Il produit une certaine agitation quand il raconte que l'empereur lui ayant fait demander, le 6 juillet 70, son adhésion à la loi sur le contingent, il répondit à son envoyé, le maréchal Leboeuf, «que si l'empereur avait su donner au pays toutes les libertés, il se rallierait à lui, non pour obtenir des faveurs, mais pour l'aider à faire la grandeur de la France».

M. Thiers affirme une fois de plus que rien n'était près pour la guerre avec la Prusse, au moment où elle fut déclarée. On ne prépare pas une expédition en huit jours; on ne prépare pas non plus, des hommes en moins de cinq ans. S'il était le maître, il demanderait à la France le sacrifice de six et de huit ans.

Après M. Thiers, M. Trochu reprend la parole. Il maintient l'opinion qu'il faut seulement trois ans de service.

Son amendement est rejeté: le service de trois années est repoussé par 462 voix contre 228.

Ce discours n'a pas suffi pour émouvoir hier la Bourse. A peine, d'heure en heure, une variation de 2 1/2. La marche des valeurs est retombée dans un calme absolu. Il est évident que la discussion de la loi militaire et des impôts amènera des changements importants.

Voilà toutes nos nouvelles, et, pour aujourd'hui, nous aurons tout dit quand nous aurons ajouté que, depuis les premières lignes de notre lettre, un second coup de vent a remis le temps à beau. Les ombrelles, un moment devenues parapluies, redevennent ombrelles. De ma fenêtre, je vois le jardin du Luxembourg s'emplir de promeneurs. Les enfants jouent parmi les arbres trop jeunes qu'on vient d'y planter pour remplacer les vieux marronniers coupés pendant le siège et devenus bois de chauffage, ou tués par les obus.

Il était dessiné à la française, ce beau jardin du Luxembourg, et planté par la reine Marie de Médicis, seconde femme de Henri IV. Aujourd'hui on restaure la partie saccagée durant la guerre, et on la restaure... à l'anglaise.

JEAN AICARD.

Paris, 8 Juin.

En soumettant tous les citoyens au service obligatoire, la loi militaire est appelée à exercer, dans l'avenir, une grande influence sur la situation économique de notre pays. Cette loi intéresse la production nationale pas ses dispositions qui régissent la composition des contingents et la durée du service. Il n'est pas nécessaire qu'en temps de paix tout le monde soit continuellement présent sous les drapeaux, et il y aurait de graves inconvénients à retenir pendant de longues années au régiment la partie la plus jeune et la plus laborieuse de la nation. C'est ce que l'Assemblée a compris. L'Assemblée a autorisé les sursis d'appel qui, sans amoindrir les devoirs imposés aux citoyens que leur âge appelle à porter les armes, tiennent compte des besoins de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, et soustraient, dans une certaine mesure, ces spécialités des dangers qui résulteraient d'une désorganisation trop brusquée de leur personnel.

L'Assemblée, il faut l'espérer, se ralliera, par des motifs analogues, aux amendements qui proposent de limiter à trois ans la durée du service dans l'armée active. Si ces amendements sont adoptés, on sera, il est vrai, obligé d'entretenir dans les rangs la totalité de chaque classe; mais les soldats passant peu de temps sous les drapeaux, les recrues provenant de l'agriculture et de l'industrie ne seront pas exposées, comme actuellement, à perdre leur connaissances professionnelles; les hommes congédiés ne seront pas moins bons ouvriers en rentrant à l'atelier ou à la ferme, qu'au moment de leur départ, et il est facile de comprendre que, grâce à cette organisation, la main-d'œuvre pourra se maintenir partout à la hauteur des exigences du travail.

Ce qu'on a le plus justement reproché aux

régimes militaires sous lesquels nous avons vécu depuis 1832, c'est d'avoir entravé les progrès du travail national en stérilisant pendant trop longtemps des forces et des aptitudes auxquelles une inaction continue enlevait peu à peu leur valeur. L'instruction d'un soldat exige-t-elle, comme on le prétend, cinq années d'application assidue? Des autorités, plus respectées que vraiment sérieuses, sanctionnent cette doctrine; mais elle est en contradiction avec les faits, et il est si facile de la réfuter en s'appuyant sur le témoignage de quelques-unes de nos illustrations militaires. Il suffit, aujourd'hui, que l'opinion la reprouve et que l'expérience permette d'en contester la justesse pour qu'on souhaite que l'Assemblée la condamne.

La réorganisation de l'armée ne détourne pas entièrement l'attention des questions fiscales, on a appris avec autant d'étonnement que de regret que le gouvernement persistait dans son projet de demander aux impôts de douanes la plus grande partie des ressources du budget.

Une commission, chargée par l'Assemblée d'étudier ces impôts au point de vue pratique, vient de faire connaître ses appréciations dans un rapport qui n'apas exigé moins de trois mois de recherches.

La commission n'hésite pas à condamner les taxes douanières comme nuisibles à la consommation, funestes pour l'industrie et le commerce et offrant au Trésor une base de revenus aléatoire. Ce jugement n'est pas une expérience de chaque jour, et que des hommes d'une irréusable compétence ont mises en lumière sous les formes les plus saisissantes et les plus diverses.

On éprouve quelque embarras à répéter ce qui a été si souvent établi et prouvé; mais les promoteurs du système protectionniste ne veulent pas renoncer à leurs chimères; il semble qu'ils aient cherché le désaveu, si éclatant que la commission leur inflige, après le vote significatif de l'Assemblée nationale dans la séance du 19 Janvier, vote qui faillit amener une crise gouvernementale. Les protectionnistes peuvent être satisfaits; l'échec qu'ils ont poursuivi, ils l'ont obtenu décisif et complet. La leçon sera-elle comprise? Il est malheureusement permis de douter.

La Chambre aura bientôt à se prononcer sur des combinaisons d'une portée plus pratique, mais qui, à des degrés divers, prêtent aussi à plus d'une objection.

On doit mettre en discussion un premier projet tendant à l'établissement d'un droit de 1 pour 1,000 sur le produit brut des ventes de l'industrie et du commerce, et sur les recettes des Sociétés d'assurances, des entreprises de transports, d'irrigation et d'éclairage. En même temps, les agents de change, banquiers et Compagnies financières seraient astreints à l'acquittement d'une taxe de 20 centimes par 100 francs du capital employé dans leurs opérations.

Un grand nombre de chambres de commerce ont déclaré qu'elles préféreraient de beaucoup ces taxes aux impôts de douane, mais sans dissimuler ce qu'une semblable combinaison présente d'arbitraire. Il est évident qu'un impôt qui fait payer également 1 pour 1,000 ou 20 centimes par 100 francs aux industriels, aux banquiers dont les opérations donnent 20 0/0 de bénéfices et à ceux qui ne gagnent dans toute leur année que 4 à 5 0/0, un tel impôt se concilie difficilement avec l'équité.

Pour compléter ce que produirait la taxe sur les ventes et les affaires, on propose de frapper le revenu des valeurs mobilières d'un prélèvement annuel de 2 0/0. Ce droit s'ajouterait aux redevances actuellement perçues sur le timbre et la transmission des titres.

Nous aurons prochainement à examiner cette question et à rechercher s'il est juste, s'il est avantageux d'accroître encore les charges déjà si lourdes de la richesse mobilière. On est trop disposé à croire, dans le public, que les valeurs de Bourse ne supportent que des impôts à peine sensibles.

On oublie trop que chaque valeur est la part de propriété d'entreprises que le fisc atteint sous toutes les formes. Il importe d'ailleurs de ne pas désorganiser notre marché financier; et cette considération est une de celles dont il faut le plus tenir compte.

Sans doute, les besoins de l'Etat sont impérieux; de nouvelles ressources doivent être créées; le gouvernement les demande, le pays est prêt à les accorder; mais encore est-il nécessaire d'apporter dans les innovations fiscales un tact extrême et beaucoup de mesure. La plupart des propositions soumises jusqu'à présent à l'Assemblée nationale ne réunissent pas ces conditions à un degré suffisant.

ASSEMBLEE NATIONALE DE VERSAILLES

PRÉSIDENCE DE M. JULES GREVY.

Séance du 8 Juin.

Suite de la discussion du projet de loi sur le recrutement militaire.

M. le président: La parole est à M. le président de la République. (Silence profond.)

M. le président de la République: J'aurais voulu hier épargner à l'Assemblée la fatigue d'une

séance de plus, et je m'excuse d'avoir arrêté le vote en annonçant que je prendrais la parole aujourd'hui. L'Assemblée comprendra que le gouvernement aurait manqué à tous ses devoirs, s'il ne lui avait pas fait connaître sa pensée tout entière.

Il s'agit d'un des plus grands intérêts du pays, et si nous nous trompons, je ne dis pas que l'avenir du pays serait détruit, — il ne peut pas l'être — mais il serait gravement compromis. Je ne pouvais prendre la parole avant la discussion de l'article 37, qui détermine la durée du service. C'est sur ce sujet que je me suis entendu avec la commission. Nous partions, il est vrai, de points de vue différents; mais le devoir d'un bon citoyen consiste à sacrifier ses convictions, non pas essentielles, mais accessoires, en vue d'une entente commune. La commission a fait ce qu'elle a pu pour rendre le service obligatoire le moins dange-reux possible, en fixant à cinq ans la durée du service.

Je vais vous entretenir de la durée du service, et je dois commencer par demander pardon, moi civil, à l'honorable M. Raudot de parler de choses militaires. (Rire général.) Il l'a fait lui-même, et c'est ma meilleure excuse. J'en ai une autre aussi, qui a sa valeur et qui se base sur ce qu'un homme d'Etat qui s'occupe des affaires de son pays doit étudier les deux grands ressorts qui font tout mouvoir : je veux parler des finances et de l'armée.

Ici se place une réflexion : la France nous écoute avec une attention passionnée, l'Europe aussi nous écoute, et je ne voudrais pas que telle expression mal interprétée pût donner des intentions de la France une idée inexacte. En ce moment, nous ne nous occupons pas de guerre, nous voulons tous la paix et la paix la plus longue qui se puisse obtenir. (Approbation.) Je le déclare, messieurs, sur mon honneur, sur le vôtre, sur celui du pays (bruit), nous n'avons d'autre intention que d'assurer les forces du pays, que de rendre à la France le rang qu'elle a toujours occupé dans le monde, et que lui ont mérité les services incomparables qu'elle a rendus à la civilisation dans le monde entier. (Bravos.)

Après ces préliminaires, M. le président de la République avoue qu'il ne partage pas les idées généralement admises en ce qui touche le service militaire; il se défie de ces courants si naturels en France et auxquels il s'est toujours fait un honneur de savoir résister. Ainsi, dit-il, après Rosbach, il n'était plus question que de l'exercice à la prussienne, et cependant le grand Frédéric savait bien que nos malheurs provenaient bien plutôt du génie de l'homme commandant l'armée ennemie, que de la manœuvre des soldats.

Or, quand on veut remédier à un mal, il faut être fixé d'abord sur la nature du mal. Est-ce au refus d'adopter en France le système prussien que sont dus nos malheurs? A-t-on vraiment méconnu l'importance du nombre? Faut-il s'en prendre au relâchement de la discipline dans nos armées?

Pour moi, je ne crois pas un mot de ces allégations. (Très bien! à droite.)

Plusieurs orateurs, cherchant la cause de nos désastres, se sont livrés à des récriminations qui divisaient le pays et atteignaient notre considération dans le monde. (Où! où! à droite.)

La vraie cause de nos malheurs vient de ce que quatre grandes fautes ont été commises. L'une politique, les trois autres militaires.

La faute politique, c'est d'avoir à la date du 6 Juillet, en pleine paix, déclaré la guerre alors que personne ne le voulait, en Prusse moins qu'ailleurs.

Quelque temps auparavant il avait eu lieu la discussion sur le contingent, à laquelle j'avais pris part en déclarant que rien n'était prêt en France; il fut reconnu que nous n'étions pas même sur un pied de paix raisonnable.

Quelques jours après, la guerre était déclarée; on ne se réservait que huit jours pour être sur le pied de guerre, alors que, par des négociations qu'on est toujours libre de prolonger, on peut gagner les six semaines ou les deux mois qui sont indispensables pour se préparer.

Mais les Prussiens, dont le système est au plus haut degré la promptitude de l'entrée en campagne, et qui avaient déjà des forces considérables réunies à Trèves, ont mis encore vingt jours pour s'organiser.

Chez nous, avec toute l'activité possible, on a pu à peine réunir 250,000 hommes; de plus, sauf en ce qui concerne le matériel, le fusil, qui était excellent, était insuffisant. On a parlé de 21,000 bouches à feu de campagne, 4,000 seulement étaient rayées et pouvaient être mises en ligne. Quant au personnel qu'on avait réuni, il n'était pas susceptible de servir plus de 930 canons.

Ave un mois, ou un mois et demi, on aurait réuni un million d'hommes. Mais nos grandes places de guerre, surtout Metz, n'étaient pas en état de défense.

L'armée prussienne que nous avions en face de nous ne dépassait pas 400,000 hommes au début, et l'on s'est placé en face d'elle avec 250,000 hommes seulement, sur une ligne de cinquante lieues, avec l'aile droite sur les bords du Rhin et l'aile gauche de l'autre côté des Vosges.

Voilà la faute politique et la première faute militaire qui ont été faites.

On est resté ensuite consterné, hésitant et retenu près de Metz qu'on ne voulait pas abandonner, au lieu de se replier de la ligne de la Moselle sur la ligne de la Meuse. Nous n'avons pas tardé à être enveloppés; voilà la seconde faute.

Si nous avions eu une armée de réserve toute prête, il aurait fallu essayer de percer cette muraille d'airain qui se plaçait autour de l'armée du Rhin; mais il a fallu vingt-cinq jours pour former l'armée de Sedan et, pendant ce temps, nous demandions, le général Trochu et moi, nous supplions le gouvernement de ne pas chercher à débloquent le maréchal Bazaine.

A Sedan, notre ruine a été consommée. La France a été vaincue; non pas parce qu'elle n'avait pas l'armée régionale que réclamait hier M. Raudot, mais parce que nos cadres étaient vides, que nos régiments comptaient 12 ou 1,300 hommes au plus; en un mot, parce que nous avions perdu à Metz et à Sedan tout notre effectif militaire.

Notre armée a été aussi brave qu'elle l'a jamais été; tout le monde le reconnaît, les étrangers eux-mêmes, qui ne voudraient pas par orgueil avoir triomphé de la France dégénérée.

Ce n'est pas le système prussien qui a vaincu le système français; c'est le gouvernement français. Voilà toute la vérité.

Quant à moi, si j'avais pu vaincre le courant d'idées qui existe dans le pays, j'aurais élargi la loi de 1832, je vous aurais demandé huit années de service avec huit contingents de 100,000 hommes chacun; ce qui aurait constitué, déduction faite des pertes, une armée de 864,000 hommes.

C'est juste le chiffre de ce qu'on peut encadrer avec 150 régiments d'infanterie, 30 régiments d'artillerie, 61 de cavalerie et 4 de génie. Une armée ainsi constituée serait d'une solidité complète et, comme je regarde comme folle toute politique française qui tend à faire la guerre sans alliés, elle aurait suffi à toutes les éventualités.

Mais on a voulu faire l'expérience du service obligatoire. Il est vrai que la commission, dans son projet, a fait tout ce qu'elle a pu pour en supprimer les inconvénients.

M. Thiers examine le système prussien, dont le principe fondamental est la nation armée; et il montre que, malgré cela, l'armée prussienne, sur le pied de paix, ne s'élève pas à plus de 420,000 hommes.

La nation armée, dit-il, c'est le système usité chez les barbares. Les romains, la plus grande nation du genre humain, n'avaient pas, au temps de leur plus grande splendeur, plus de 25 légions, composées chacune de 12,000 hommes. Ils est vrai que, dans les premiers jours de la république romaine, alors qu'elle se composait d'une troupe d'hommes de proie qui enlevaient à leurs voisins non-seulement leur bétail, mais même leurs épouses, alors la nation était armée. (Rire général.)

La loi, la loi vraie, c'est que l'armée soit composée d'une portion de la nation bien choisie. Ce principe nouveau du nombre supérieur à tout n'est qu'une fable, qu'une pure utopie.

Ici l'orateur, examinant la question de l'armée régionale, montre qu'à ce point de vue la Prusse se trouve dans des conditions aristocratiques qui n'existent pas en France. D'ailleurs, voudrait-on par hasard revenir à l'ancien état de choses, effacer l'unité française et former des régiments où il n'y aurait que des bretons, ou des bourguignons, ou des auvergnats?

Il se loue de l'unité qui existe dans nos régiments et il s'étend sur le développement d'instruction qui est en ce moment donné aux troupes. Dans son opinion, il ne faut pas prétendre avoir de bons soldats en deux ans; il faut un temps plus long pour les former et pour constituer des cadres. Mais le cadre n'est pas tout; il faut encore y joindre une certaine quantité de vieux soldats, qui en forment le complément indispensable. Une durée de service de cinq ans est nécessaire au moins pour arriver à ce résultat.

Le président de la République critique énergiquement ce système de dégrossissement dont on a parlé, qui pourra avoir lieu pour les classes aisées, dans les lycées, par exemple, mais qui, pour les populations rurales qu'on enverrait dans les dépôts à 25 ou 30 lieues de leurs villages, équivaldrait à une année de service de plus.

L'orateur s'étend ensuite sur l'instruction que reçoivent les jeunes gens qui se destinent à la carrière des armes dans nos écoles militaires.

On réclame une durée de service de trois ans, il faut, a-t-on dit, un an au nouveau soldat pour s'acclimater; la 2^e année, il est rassuré; la 3^e année il est content. Voilà votre soldat de préférence, et alors vous vous empressez de le renvoyer dans ses foyers. (Rires à droite.)

La vérité, c'est qu'il faut du temps pour faire un régiment et pour donner naissance à ce qu'on appelle l'esprit de corps. La valeur d'un corps est en proportion de sa durée.

L'orateur se lance à ce propos dans des considérations philosophiques sur l'état d'ignorance complète de l'homme à sa naissance et sur le résultat qu'on obtient par l'éducation; il en tire des rapprochements en ce qui touche l'éducation des soldats. Pour arriver à la puissance complète de l'institution d'une armée, le concours du temps est indispensable.

Je ne vous trainerai pas, messieurs, dans les vastes portiques de l'histoire où j'ai passé une partie de ma vie, mais il me suffira de vous citer comme une armée modèle, l'armée d'Austerlitz, qui était formée de toutes ces vieilles armées du Rhin, d'Italie et d'Egypte, et que cependant Napoléon a gardée pendant trois ans à Boulogne en y infusant un tiers de jeunes soldats avant de la lancer sur l'Allemagne.

En résumé, M. Thiers se rallie au système de cinq ans de service, mais il démontre que les finances ne permettraient pas de conserver cinq contingents entiers sous les drapeaux. Deux contingents suffisent avec la partie permanente de l'armée pour arriver au chiffre que permet le budget. Le système de M. Trochu donnerait 100,000 hommes de plus.

La commission a dû forcément prendre un biais et n'admettre que la moitié des contingents. Avec ce système, les contingents donnent 472,000 hommes, c'est-à-dire le nombre que nous pouvons entretenir sous les armes.

C'est l'effectif de paix. Quant à l'effectif de guerre, il serait de 717,000 hommes, en appelant les hommes ayant servi cinq ans et qui devraient encore quatre ans de service.

En ajoutant la portion des contingents qui n'a servi que six mois, c'est-à-dire 280,000 hommes, plus 72,000 volontaires d'un an, on a le pied de guerre complet.

Je ne me suis rallié, ajouté M. Thiers, au système de la commission que parce qu'il m'a été impossible de faire autrement. J'ai le malheur de ne pas savoir cacher ma pensée; mais enfin je ne pouvais résister davantage, je ne suis pas un faiseur de coups d'Etat; je n'ai pas les qualités nécessaires pour cela. (Rires et applaudissements.)

Le seul coup d'Etat que je puisse faire, c'est de m'abstenir quelquefois contre la volonté de la majorité. Dans cette circonstance, j'ai adhéré au plan de la commission; mais, j'ai l'avoue franchement, je ne me serais pas rendu si le projet ne

m'avait pas donné satisfaction d'un service militaire de longue durée. Il y a peut-être un ou deux points sur lesquels je ne suis pas d'accord avec la commission, nous les discuterons plus tard.

Ce que je demande surtout en ce moment à la Chambre, c'est de ne pas se payer de mots. Avec notre réputation d'être le peuple le plus spirituel de la terre, combien de fois ne nous sommes nous pas laissés aller à cet entraînement.

Un mot, messieurs, qui nous a perdu, c'est celui des nationalités. Déjà, il y a quinze ans, j'ai osé résister au courant qui nous entraînait vers ce soi-disant principe des nationalités qui a été notre ruine, et avec lequel l'équilibre européen s'est trouvé détruit. (Très bien! à droite.)

M. le président de la République termine son discours en citant un écrit du maréchal Bugeaud, qui paraît, dit-il, inventé en quelque sorte pour la circonstance.

Ce passage, qui est la confirmation du système que M. Thiers vient de développer, parle d'une surée de trois ans nécessaire pour apprendre à peu près au soldat ce qu'il doit savoir; mais il ajoute que ce même soldat, pour devenir un véritable trouper, doit rester encore plusieurs années au régiment.

Il faut que la qualité supplée à la quantité, et une armée de 60,000 hommes composée de bonnes troupes sera toujours préférable à 100,000 hommes de maraudeurs tels que les donnerait le système de trois ans.

Après ces paroles d'un homme de guerre si illustre, je ne puis, dit M. Thiers, rien ajouter d'utile, et je descends de cette tribune en vous remerciant, messieurs, de l'attention que vous avez bien voulu me prêter. (Applaudissements sur les bancs du centre droit et du centre gauche.)

M. le général Trochu. Il me faut tout mon courage pour monter à cette tribune après le discours que vous avez entendu. Ce courage, je le puise dans la profondeur de mes convictions, dans mes sentiments de patriotisme et dans ma conscience.

Je ne lutterai pas de précision avec M. le président de la République dans les questions techniques; il a parlé successivement des généraux, des officiers, des sous-officiers, des soldats, des écoles régimentaires, etc., etc. C'est sur tous ces points-là que, si le temps me le permettait, j'essayerais de lui répondre. (Parlez! parlez!)

Je me bornerai à dire que je n'admire pas ces institutions au même degré que M. le président, et je suis convaincu qu'elles sont à réformer.

Après Sadowa, après avoir, à travers les malheurs de l'Autriche, les malheurs de la France, j'ai dit à l'empire qui avait une confiance aveugle dans ces institutions, j'ai dit: «Que la France remette l'épée au fourreau et consacre une longue paix à sa réorganisation militaire.» L'empire, plein de colère, m'a reproché de calomnier les institutions militaires et l'armée. Mais je parlais suivant ma conviction, et cette conviction, c'était que la France, en désarmant, désarmerait tout le monde (Rumeurs), et qu'elle imposerait à l'Europe, qui est bien plus dominée que les apparences ne semblent le montrer par le besoin des échanges, qui font la prospérité des nations, que par des besoins de guerre et de gloire qui les ruinent! (Bravos à gauche.)

J'ai encore cette conviction aujourd'hui, et ce que j'ai dit à l'Empire, je le dis à la République. Je lui dis:

«Remettez l'épée au fourreau, soulagez vos finances obérées et réduisez votre état de guerre autant que cela vous sera possible. Surtout ne craignez pas que la réduction de cet état militaire vous ramène la guerre, car vous en serez garantis par l'immense satisfaction que vous donnerez aux intérêts de l'Europe, qui ont besoin de sécurité.» (Agitation et mouvements divers.)

Mettez à profit cette situation de paix pour entreprendre l'œuvre immense de la réorganisation simultanée—je souligne le mot—de la nation, des institutions militaires et de l'armée, et non pas celle de l'armée seulement.

Le procédé pour arriver à ce résultat a été indiqué par M. Raudot. Il a compris que l'article 37 était à la fois la base de l'institution du recrutement et de la réorganisation de l'armée, quelques efforts qu'on ait faits pour séparer ces deux idées.

La véritable force de l'armée prussienne n'est pas dans tout ce qu'on a dit ni dans les hommes remarquables qui sont à la tête de ce pays; elle est dans les procédés de mobilisation foudroyants qu'elle possède.

M. le président de la République croit qu'il nous serait possible d'égaliser cette mobilisation avec le projet de loi sur ce point je suis en complet désaccord avec lui.

Il y a encore cette force immense que la Prusse possède et qui résulte de l'organisation régionale; et si vous ne l'établissez pas, vous resterez inférieurs à vos adversaires.

Si l'on cantonne cette grande question dans l'organisation seule de l'armée, on peut raisonner comme raisonnait le maréchal Bugeaud, comme raisonne aujourd'hui le président; mais il faut être de son temps.

Comment, vous allez refuser l'offre que la France vous fait de ses enfants et d'elle-même! (Très bien!—Applaudissements.)

Je crois qu'il s'agit là des intérêts les plus élevés, et que le pacte social, qui a été si souvent déchiré par les révolutions, ne sera de nouveau scellé que lorsque les fils des riches et les fils des pauvres seront tous juxtaposés sous les drapeaux pour servir le pays dans un sentiment commun de dévouement et de sacrifice! (Nouveaux bravos.)

Je m'arrête, je ne puis que les officiers qui désignent comme moi les idées que j'ai exposées encourir de très grandes responsabilités. Messieurs j'ai le sentiment de ces responsabilités et je les accepte.

Mais je trouve que M. le président de la République, en se bornant à l'examen de la question militaire sur le terrain où il l'a portée, alors que le pays est entré dans les idées de sacrifice et qu'il veut racheter ses fautes, je trouve qu'en entrant résolument dans cette voie, il encourt une responsabilité devant le pays, même devant l'histoire, au moins aussi grande que la nôtre.

Le système qu'a exposé M. le président, c'est-à-dire, celui de la loi de 1832, répondait aux besoins de ce temps. Aujourd'hui, il y a des exigences nouvelles, et je trouve que la moyenne dans laquelle s'est tenue la commission, et qui écarte le grand principe du service obligatoire, est contraire aux vrais intérêts du pays. (Applaudissements sur un certain nombre de bancs.)

M. le président: Les quatre amendements déposés par MM. le général Trochu, Raudot, Chavandier et Keller, ont une disposition uniforme sur la durée du service, et présentent des différences dans les autres dispositions.

Je mets aux voix cette disposition commune qui fixe la durée du service à trois ans.

Il va être procédé au scrutin

Résultat du scrutin:
Nombre des votants. 690
Majorité absolue. 346
Pour. 228
Contre. 462

En conséquence, l'Assemblée n'adopte pas la disposition fixant à trois années la durée du service militaire.

Lundi, à deux heures, séance publique.

Suite de la discussion du projet de loi sur le recrutement.

La séance est levée à six heures.

SCIENCE POPULAIRE

DE LA PIERRE PHILOSOPHALE

(Suite.)

Il semblerait, d'après cela, qu'en alliant ou combinant du soufre et du mercure, on devrait obtenir un métal quelconque, tel que du fer, du cuivre, etc. Il n'en est rien: la combinaison du soufre et du mercure produit deux substances, l'une noire, l'autre rouge. La noire est facilement ramenée à la couleur rouge et constitue, comme l'autre, la substance connue sous le nom de cinabre. Voilà tout.

Le cinabre est un corps composé formé de deux substances simples: le soufre et le mercure. En combinant deux substances, on ne saurait obtenir un métal. Là se retrouve toute la difficulté.

L'homme n'a pas deux moyens de procéder dans ses investigations scientifiques. Il admet un principe, puis il fait pivoter toutes ses recherches autour de cette règle, il y rapporte toutes ses inductions. Il arrive souvent qu'un fait bien constaté semble contraire au principe. Il examine l'un et l'autre. Quelquefois le principe est détruit par le fait. C'est un édifice à reconstruire et à reprendre par la base. Si le fait rentre dans le principe il lui donne une nouvelle force, le principe devient loi. C'est ainsi que les lois chimiques se forment avec les faits; la science n'est qu'une réunion de ces lois, qui, lorsqu'elles sont vraies, s'enchaînent, se corroborent l'une l'autre, forment un réseau harmonique, dont la simplicité et l'unité ont un caractère de vérité remarquable.

Toutes les sciences humaines ont procédé ainsi; l'alchimie elle-même. Mais combien de principes erronés ont été admis par les alchimistes; pour quelques faits vrais adoptés par la science moderne.

L'art des analyses, c'est à dire l'art de connaître la véritable composition des substances et des corps, a conduit jusqu'à ce jour à une conclusion incontestable: c'est que si la plupart des corps sont composés, un petit nombre est simple.

Les corps simples sont ceux qui ne peuvent être réduits en plusieurs substances différentes.

Les chimistes modernes admettent que tous les métaux connus sont des corps simples, et ils sont arrivés à cette conclusion par l'impossibilité où ils se trouvent de les décomposer, quelque moyen que la science mette à leur disposition.

Les alchimistes prétendent qu'il n'y a que l'or qui soit simple et que tous les autres métaux sont composés. Mais ils ne prouvent rien; ils font une simple supposition. Depuis les initiations de Thèbes et de Memphis, les philosophes hermétiques n'ont pu parvenir à décomposer un seul métal.

Tout tend à prouver, dans l'état actuel de la science, que les métaux sont des corps simples et indécomposables.

Tous les chimistes de quelque valeur et, parmi les modernes, tous ceux qui ont fait faire des progrès à la science, et ont, par leurs conseils ou leurs exemples, donné à l'instruction le développement merveilleux qu'elle a atteint, les inventeurs de machines à vapeur, de chemins de fer, de l'éclairage au gaz et par l'électricité, tous les véritables savants, en un mot, défendent la doctrine de la simplicité des métaux et disent aux alchimistes: décomposez, nous nous rendrons.

Le système des alchimistes repose donc sur une hypothèse improbable, qui n'a pas d'autre origine qu'une hallucination des anciens, remaniée d'abord par quelques hommes de bonne foi, mais de savoir incomplet, puis par des fous entêtés et ignorants, et aussi par des fripons dangereux.

Dans cette dernière classe, il ne faut pas balancer à placer Nicolas Flamel, écrivain public du quatorzième siècle, importeur fameux que les faiseurs d'or citent sans cesse comme ayant possédé la pierre philosophale et étant parvenu à fabriquer de l'argent pur le 17 Janvier 1382, à midi, et de l'or le 25 Avril de la même année (on a conservé les époques avec soin). Cet homme quitta la modeste échoppe qu'il possédait près de Saint-Jacques-la-Boucherie, à Paris, pour vivre dans un hôtel à lui et ne tarda pas à jouir d'immenses richesses dont lui seul et sa femme Perrenelle possédaient le secret. Il fonda et rendit 14 hôpitaux, bâtit 9 chapelles, fit restaurer et rendit 7 églises, sépara leurs cimetières et acquit une telle réputation, qu'elle vint aux oreilles de Charles VI, qui chargea Cramoisi, maître des requêtes du parlement, de s'informer du fait.

En supposant, ce qui est cependant l'opinion de quelques écrivains, que l'histoire de Nicolas Flamel n'ait pas été inventée pour distraire Charles VI dans ses moments lucides, voici ce qui expliquerait assez bien l'origine de l'opulence subite de cet imposteur.

Ce personnage possédait la confiance des juifs, qui, à cette époque, étaient vivement persécutés, exilés, dispersés, selon le bon plaisir des rois. Presque tous, pour ne pas payer rançon, pour s'al-

léger dans leurs voyages, ou par impossibilité de réaliser de suite leurs biens, laissaient une bonne partie de leur fortune entre les mains de Nicolas Flamel. Soit qu'ils mourussent dans l'exil, soit que le dépositaire n'eût pas toute la délicatesse désirable, on conçoit que l'écrivain public, personnage fin et d'une apparente bonhomie, avait de grandes facilités pour s'enrichir, et il est très probable qu'il en profita. Voilà tout le secret et toute la science de Nicolas Flamel; ils sont encore en pratique de nos jours, chez des gens qui n'ont pas besoin de souffler le feu du grand-cuivre, pour arriver à de grandes richesses dont l'origine est tout aussi équivoque et moins légendaire.

La meilleure conclusion que nous puissions donner après cela, c'est la citation d'une partie de l'épître grecque d'Isis, reine d'Egypte et femme d'Osiris, à son fils Horus, sur l'art sacré:

«A présent, ô mon fils, demande à l'agriculteur qui recueille la moisson de blé, il te dira que celui qui sème de l'orge récolte de l'orge. C'est l'image de la créature et le symbole de la génération: en effet, l'homme engendre l'homme, le lion produit un lion, le chien met au monde un chien. C'est ainsi que l'or seul peut produire de l'or. Voilà tout le mystère.»

C'est précisément ce que disait l'alchimiste Bernard de Trévise, dans le quinzième siècle, en annonçant qu'après bien des tribulations, il était enfin parvenu à découvrir le secret de la pierre philosophale, secret qu'il dévoilait en ces termes: *Nature s'exhale de nature, et nature contient nature.* C'est à dire: POUR FAIRE DE L'OR, IL FAUT DE L'OR.

H. LANDRIN.

(A suivre.)

FAITS DIVERS

Depuis quelques années habitait à Boston, dans le quartier allemand, un prussien nommé Marticus Schlegels. Il était marié et avait deux enfants. Le 15 Avril dernier, il apprit que sa femme le trompait. Il entra chez lui vers neuf heures du soir, très calme en apparence, et envoya sa femme, sous prétexte de faire une commission.

Aussitôt qu'elle fut sortie, il saisit ses deux enfants, les tua à coups de couteau et les pendit par les pieds au baldaquin du lit; puis il se cacha derrière la porte et attendit sa femme. Au moment où celle-ci franchissait le seuil, il se jeta sur elle, la renversa, la lia, la bâillonna et la coucha sur le lit, la tête au-dessous de ses enfants. Puis il partit, après avoir fermé la porte à double tour.

Il se rendit aussitôt chez l'amant de sa femme, un belge, nommé Charles Staub, et le tua d'un coup de revolver; ensuite, rentrant chez lui, il se fit sauter la ceinture, après s'être couché à côté de sa femme.

Quand, le lendemain, on enfonça la porte, le visage de la malheureuse était rouge du sang de son mari et de ses enfants, et ses cheveux étaient devenus tout blancs.

Nous lisons dans le *Memorial diplomatique*:

«Nous n'avons aucun nouvel incident à signaler dans les négociations entre le président de la République française et l'ambassadeur d'Allemagne. Les entrevues entre M. Thiers et le comte d'Armin ont été très fréquentes depuis quelques jours, et nous pouvons déclarer erroné le bruit d'après lequel les négociations auraient subi un moment d'arrêt.

Lés difficultés des négociations, il importe de le rappeler, ne proviennent pas des hommes, mais des choses, et les choses se trouvent du côté de la France.

Les résultats financiers obtenus par l'emprunt des deux milliards dépassent toutes les prévisions des gens compétents; ils donnent actuellement la mesure des ressources et du crédit de la France.

Mais le cabinet de Versailles ne peut rien laisser au hasard, et l'on comprend que la négociation ne saurait faire de progrès palpables avant que les questions se rattachant aux nouveaux impôts soient complètement réglées.

Nous ne pouvons nous étendre davantage sur ce sujet pour le moment.

Nous nous bornerons à répéter que le pays peut avoir pleine confiance dans l'ère x résultat de ces délicates négociations.

Un anglais, amateur de statistique, vient de faire le relevé d'un tableau où se trouve l'âge auquel la plupart des hommes célèbres se sont mariés. Ainsi:

Shakespeare s'est marié à 18 ans; Dante, Franklin, Bulwer, à 24 ans; Kepler, Mozart, Barthe et Walter Scott, à 26 ans; Washington, Napoléon I^{er} et lord Byron, à 27 ans; Rossini, la première fois à 30 et la seconde à 54 ans; Schiller et Weber, à 31; Aristophane à 33; Wellington à 37; Talma, à 39; Luther, à 42; Addison, à 44; Young, à 47; Swift, à 49; Buffon, à 55, et Goethe, à 57 ans.

BOURSE.

3 por 100 consolidé intérieur 26,70.
Petites coupures 26,85.
 Dette extérieure 32,50.
Petites coupures 32,60.
 Bons du Trésor 72,90.
 Actions de la Banque d'Espagne 187,00 piasts.

Change sur Londres à 90 jours 49,10.
Change sur Paris à 8 jours 5,12.

SPECTACLES.

Théâtre Royal.—Relâche.
Théâtre Espagnol (calle del Principe).—Relâche.
Zarzuela.—Relâche.
Cirque de Madrid.—Relâche.
Cirque de Price.—A 9 heures.—Exercices équestres et gymnastiques auxquels prendront part les deux artistes indiens Ramjar et Samjo ainsi que les principaux artistes de la compagnie.
Galeria de figuras de cera.—(Carrera de San Jerónimo, 23).—Ultimos dias de exposicion.—Las fraguas de Vulcano.—El rapto de Proserpina.—Entrada 2 reales, desde el anochecer hasta las once.

VARIETES

LE MUSÉE DE VALENCIA DEL CID.

QUATRIÈME ARTICLE.

Un des auteurs les plus singuliers est le Padre-Borras, artiste incomplet dont on voit à la fois, les choses les plus ridicules et les plus dignes d'attention. Son style, son travail, sa palette, sont évidemment dus à l'étude soutenue et au désir ardent d'imiter l'Espagne, dont il n'est souvenant que le pastiche. Il a quelque fois toute la valeur du peintre italien; mais à l'analyse, un détail négligé, un pinceau mal jeté, une extrémité mal dessinée, viennent détruire l'effet produit. La crudité des tons, la sécheresse du dessin et de l'exécution, ne sont chez le P. Borras que l'exagération des qualités du maître qu'il étudie avec persistance.

Le musée de Valencia possède un grand nombre de toiles de cet auteur qu'il serait trop long d'énumérer, et qui n'offrent pas assez d'intérêt pour s'y arrêter. Le P. Borras a été bien fécond; trop même, si l'on en juge par les mauvais tableaux qu'il a laissés.

Le meilleur de ceux que nous avons vus, représente une *Ste famille*. L'artiste y rachète sa sécheresse habituelle par le style et le dessin. Certes ce tableau n'est pas désavoué ni par le Pérugin, ni par Jeanne, ni par aucun peintre de son temps. Malgré la fécondité du P. Borras, ce qui manque dans sa peinture, c'est le brio. Il a manqué de génie pour créer une originalité. Il a su seulement s'assimiler quelques qualités des grands maîtres qu'il avait pris pour guides. L'on comprend que dans cette voie un homme d'un talent égal au leur, pouvait seul s'ouvrir une nouvelle route.

Le P. Borras a souvent de la naïveté et elle n'est pas sans charme dans ses *trois évangélistes*; c'est lorsqu'il la pousse à l'extrême, comme dans le *Baptême du Christ*, qu'il faut lui en faire un reproche. Nous préférons le *couvenement d'Épines*, quoiqu'il soit loin d'atteindre la valeur de la *Ste famille* déjà citée. Son *portement de croix* est très inférieur, surtout pour le dessin. Il ne paraît pas, si l'on examine l'œuvre de cet artiste avec attention, qu'il se soit laissé influencer par les idées de ceux qui le faisaient travailler. Il semble plutôt qu'il a laissé courir son imagination à l'aventure sur les sujets qu'on lui demandait ou qu'il choisissait.

Plus coloriste dans le *Jesus au pilié* (le couronnement d'épines), que dans la *Ste famille*, le P. Borras s'est plus rapproché de Juan de Juanes, que l'on prétend être son maître, que dans ses autres tableaux. Il faut encore citer un *St Sébastien* et un *St André* où il s'est montré dessinateur soigneux; un *Jesus annonçant sa résurrection* et enfin un *Jugement dernier*, tableau plus curieux que bon, où l'artiste semble, comme maître Adam, le calabrès, avoir voulu satisfaire sa verve épigrammatique et où, comme lui, il a été prodigue de flammes et de contorsions pour des damnés. Un ange repousse dans l'enfer une infinité de pauvres âmes, qui n'en peuvent mais, et semble accorder assez peu d'attention aux sollicitations d'un prêtre qui se jette à ses pieds. C'est bien la composition la plus xénocrite et la plus ridicule que l'on puisse imaginer. Au milieu de ce tourbillon l'effet général est désagréable et mal agencé. On y trouve cependant ce qui fait des beautés surprenantes; c'est un pied, une main bien dessinés, un torse bien modelé; une tête d'un grand caractère ou une expression vraie et sentie.

Après un mûr examen du P. Borras, on est surpris et l'on hésite longtemps à former un jugement. Nous ne croyons pas que l'école moderne puisse gagner beaucoup à l'étude de cet auteur, et, néanmoins, nous pensons que, ne fût-ce que comme contraste, la vue de ses tableaux est, si non agréable, au moins souvent utile.

Le musée de Valencia possède quatre batailles de Esteban March, peintes avec beaucoup de brio. Elles représentent quatre sujets bibliques: *David rapportant la tête de Goliath*, *Josué arrêtant le soleil*, quant aux deux autres, leurs sujets, enveloppés dans l'anachronisme des armes et des costumes, restent obscurs.

Esteban March est né à Valencia. Il fut élève de Orrente et mourut dans sa ville natale en 1660. Il vécut 60 et quelques années.

March se distingue par le mouvement.

Dessinateur et coloriste, ses tableaux manquent malheureusement d'études historiques. Il ignorait les mœurs, les usages, la tactique, les costumes et jusqu'à la forme des armes du temps où il transportait son action. Sa peinture est fermée, jetée par touche à la manière d'une esquisse terminée. Il rappelle assez Castiglione et Bourguignon, mais n'a pas la fougue du dernier et les ressources des effets des armes à feu. Classique dans ses compositions, il appelle sur les chefs tout l'effet de ses tableaux et sacrifie souvent l'action à leur exhibition. Il peignait des batailles dans son atelier et n'en vit probablement jamais. C'est cependant le seul peintre de ce genre de l'école espagnole qui, de prime abord, jette, ainsi que le faisait Salvador Rosa, son spectateur au milieu de la mêlée et de la foule. Les batailles du musée de Valencia ont souffert et leur intonation a beaucoup changé par l'effet du temps. Nous retrouvons leur auteur au musée de Madrid dans de meilleures conditions pour pouvoir juger son incontestable mérite.

On attribue à Velazquez deux têtes, dont une est, dit-on, le portrait de Murillo et l'autre celui de Velazquez lui-même. Sans nous prononcer dans cette question d'une manière absolue, nous dirons qu'il n'est pas impossible que ces deux tableaux soient dus au pinceau du grand artiste; mais nous doutons que l'un d'eux soit le portrait de Murillo, de Murillo déjà jeune et âgé, d'une époque, enfin, où nous ne sachions pas que ces deux grands génies aient eu des relations. Un troisième portrait est aussi attribué à Velazquez. Nous le croyons, en effet, à lui. Il révèle, comme les précédents, le grand coloriste et le grand dessinateur, le brio et la maestria de son exécution. Le charme qui entoure les œuvres de Velazquez, ne laisse aucun doute sur son identité.

Au milieu des galeries établies dans les cloîtres, il faut distinguer deux bons tableaux de Sarracina: l'un est un Christ en croix, qui se fait remarquer par un dessin soigné et un grand style; l'autre est un Calvaire divisé en trois panneaux peints avec un soin et une délicatesse qui rappellent l'école flamande. Ces panneaux, disposés en triptyque, sont extrêmement précieux; dans celui du milieu, le Christ manque, il est probable qu'il était de métal et d'un métal rare, ce qui explique sa disparition.

Tous les artistes de l'école de Valencia ne sont pas représentés au Musée, nous en retrouverons dans les établissements publics plusieurs, tels que Palomino, qui méritent une mention particulière. Quant à l'école elle-même, elle semble s'être soutenue avec plus de persévérance que dans bien d'autres villes. On retrouve de siècle en siècle des noms et des œuvres qui appuient cette assertion. Le 19^e siècle s'ouvre sur les débuts de Vicente Lopez, et Goya l'éclaire de toute la force de son génie.

Goya, le coloriste par excellence, l'artiste dont la fougue, l'inspiration et l'originalité ont été sans rivaux depuis Velazquez, possédant le grand sentiment de la forme, de la couleur, de la lumière et unissant à ces qualités le courage et l'indépendance qui sied aux artistes et aux grands génies; Goya a su imposer à la foule l'admission de ses œuvres et de son talent. A mesure que le goût artistique pénétre plus avant dans les masses, ses tabl. aux acquièrent la renommée que, jusqu'à présent, peu de personnes ont osé franchement lui départir Goya, dans un siècle plus éclairé, ont été un chef d'école comme bien d'autres grands artistes.

Goya est aragonnais. Il naquit à Fuendetodos en 1746 et mourut dans l'exil à Bordeaux en 1828. Il fut peintre de la chambre du Roi.

On a dit que Goya ne connaissait pas le dessin, et l'on a appuyé cette assertion sur certaines parties de ses tableaux, sur des œuvres relativement inférieures.

Si l'on examine attentivement la plus grande partie de son œuvre, on acquiert bientôt la conviction que le grand sentiment des lignes lui était parfaitement connu; qu'il possédait, comme un autre peintre de son temps, la connaissance du relief et la valeur du modèle. La justesse du mouvement de ses personnages est une preuve de ce que nous avançons.

H. LANDRIN.

ANNONCES

L'ESPAGNE NOUVELLE, imprimée sur quatre pages, paraît tous les jours, excepté le dimanche.

Sommaire des matières qui sont traitées simultanément ou tour à tour dans chaque numéro:

Deux bulletins politiques, l'un intérieur, l'autre extérieur.

Article de fond.

Séances du Congrès et du Sénat.

Revue de la presse espagnole et française.

Correspondances et télégrammes de Paris, Londres, New-York, Saint-Petersbourg, Berlin, Vienne, Lisbonne, Genève, Stockholm, Rome, Constantinople, etc. etc.

Bulletin commercial, industriel et financier.

Nouvelles officielles, et nouvelles diverses puisées aux meilleures sources.

Variétés.

Revue dramatique et musicale.

Bibliographie.

Hygiène.

Modes.

Communications et annonces.

Feuilletons traduits des romans espagnols en vogue.

L'ESPAGNE NOUVELLE s'est assurée la collaboration d'écrivains de talent, dont les noms et les œuvres sont à juste titre aimés du public.

Nous citerons MM. P.-L. IMBERT, ZACHARIE ASTRUC, BARBEY D'AUREVILLE, LÉON CLODEL, ALPHONSE DAUDET, MARIO PROTH, GONZAGUE PRIVAT, ARMAND SYLVESTRE, FRANÇOIS COPPÉE, HENRI LANDRIN, etc.; etc.: toute la jeunesse sérieuse et forte.

Politique, sciences, beaux-arts, littérature, hommes et choses du jour, sont appréciés et critiqués par ces vaillants champions du journalisme parisien.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

MADRID 1 mois, 3 pesetas.

PROVINCES ET PORTUGAL: 3 mois, 12 pesetas.

6 mois, 24 pesetas.

1 an, 48 pesetas.

COLONIES ET AMÉRIQUE. 3 mois, 20 pesetas.

6 mois, 40 pesetas.

1 an, 80 pesetas.

FRANCE ET ÉTRANGER. . . 3 mois, 15 francs.

6 mois, 30 francs.

1 an, 60 francs.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat à vue sur Paris ou sur Madrid, à l'ordre de l'administrateur.

Annonces: 25 centimes de peseta ou de franc la petite ligne.

Réclames: avant les annonces: 1 peseta ou 1 franc la ligne.

Réclames dans le corps du journal: 3 pesetas ou 3 francs la ligne.

Les commerçants et industriels trouveront un grand avantage pour leurs produits à faire insérer des annonces dans L'ESPAGNE NOUVELLE, à cause du tirage considérable du journal et de la spécialité de ses lecteurs.

Les annonces paraîtront dans l'édition ordinaire de Madrid, comme dans les éditions destinées aux Antilles et au Brésil, où le journal compte déjà de nombreux abonnés.

L'ESPAGNE NOUVELLE est distribuée dans Madrid de six à huit heures du soir.

On s'abonne à Madrid: aux bureaux du journal, calle de las Hileras, num. 16.

A la librairie d'Alfonso Duran, carrera de San Gerónimo, num. 2.

A Marseille: maison Laforge, Place de la Bourse, num. 9.

AGENCE DE NAVIGATION PAR VAPEUR ET VOILIERS.

MM. Maisondieu-Laforge, place de la Bourse, 9, Marseille, représentant la compagnie de bateaux à vapeur E. Welby, père, fils et compagnie. Représentation, recouvrements, camionnage, assurances maritime et terrestre. Compagnies réunies. Service général de transports pour toutes destinations par terre et par mer à grande et petite vitesse. — Commerce, consignation, affrètement de navires. — Départs réguliers de Marseille par bateaux à vapeur, pour les destinations suivantes: Italie, Gènes, Livourne, Civita-Vecchia et Rome, Sud de l'Autriche et Nord de la Russie; Gènes, Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Messine, Posola, Pizzo, Reggio, Catane, Gallipoli, Tarente, Bari, Brindisi, Ancône, Trieste et Venise, tous les mercredis. Gènes, Livourne, Civita Vecchia, Naples et Rome, tous les dimanches et mercredis. Nice, Gènes et Livourne, tous les jeudis. Cannes, Nice et Gènes, tous les lundis. Gènes, Turin, Milan, Venise, Trieste, Vienne, Pest, Ounaburg, Riga, Saint-Petersbourg, à grande et petite vitesse, avec tarifs combinés entre les principales localités italiennes, celles du sud de l'Autriche et du nord de la Russie, quatre départs par semaine pour Gènes. A cette destination, les marchandises sont confiées au soin de la compagnie des chemins de fer de la haute Italie. — Corse, Sardaigne, Tunis et Algérie, Ajaccio, Bone, la Calle et Tunis, tous les vendredis. Ajaccio, Bonifacio et Porto-Torre, tous les vendredis. Alger directement, tous les mardis, jeudis et samedis. Philippeville, tous les mardis, mercredis, vendredis et samedis. Bone, tous les mercredis, vendredis et samedis. Oran, tous les mercredis et samedis. Espagne, Brésil, Plata, et les Isles Canaries, Barcelone, Valencia, Malaga, Cadix et Seville, tous les mercredis. Barcelone et Palma, tous les mardis. Rio-Janeiro, Montevideo et Buenos-Ayres, touchant à Barcelone, Gibraltar et Saint-Vincent, le 3 et le 15 de chaque mois. Sainte-Croix de Ténériffe et las Palmas, touchant à Barcelone et Cadix, tous les 21 de chaque mois.

Angleterre, et Amérique: — Londres, touchant à Lisbonne et Gibraltar, deux départs par mois. New-York, San Francisco, Boston, Baltimore, Philadelphia, La Nouvelle-Orléans et le Canada, un départ par mois. — Égypte, Syrie, et le Levant: — Messine, Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa, Beyrouth, Tripoli, Latakia, Alexandrette, Messine, Rhodes et Smyrne, tous les vendredis et samedis. Messine, Smyrne, les Dardanelles, Constantinople, Salonique, Ineboli, Samsoun, Ordou, Kerasunde, Trébizonde, Batoum, Poti, Varna, Kustendje, Sulma, Tulscha, Galatz, Ibraïla et Odessa, tous les samedis. Constantinople, Messine, Pirée, Volo, Salonique, Dardanelles, Gallipoli, Rostoto, Galatz, Ibraïla, Odessa, Kustendje, Ineboli, Sinope, Samsoun, Kerasunde et Trébizonde, les 1^{er}, 11 et 21 de chaque mois. Malte, Alexandrie et Port-Saïd, le 1^{er} et le 15 de chaque mois. Égypte, Indes, Cochinchine, Chine, Japon, La Réunion et Maurice, Port Saïd, Suez, Aden, Pointe-de-Galles, Singapoor, Saigon, Hong-Kong, Shanghai et Yokohama, le 12 et le 26 novembre, le 10 et le 24 décembre et ainsi de suite, tous les deux dimanches. Embranchement d'Aden, en transbordement pour Maurice, touchant à Mahé, Saint-Denis et Port-Louis. — Départ d'Aden, coïncidence avec l'arrivée des départs de Marseille. Embranchement de Singapoor, en transbordement pour Batavia, départ de Singapoor, coïncidence avec l'arrivée des départs de Marseille.

Départ tous les jours par vapeurs et voiliers pour les différentes parties du globe. — Tarif et conditions du transit: L'agence à Marseille reçoit et embarque les marchandises pour toutes les destinations; elles devront être mises à sa disposition 48 heures avant le jour du départ. Les marchandises à destination du Brésil, La Plata et les Iles Canaries, devront être avisées 10 jours à l'avance. Les tarifs pour les frais d'embarquement, débarquement, transbordement, passage en douane, camionnage et remise en gare sont les suivants: 1^o 0 fr. 60 centimes par 100 kilos pour des parties de plus de 2,000 kilogrammes. — 2^o 0 fr. 75 centimes par 100 kilos pour parties de 100 à 2,000 kilogrammes. — 3^o 1 fr. pour le détail.

Connaissances et ports de lettres en sus. — N. B. — Pour les marchandises arrivant par l'International, il sera ajouté 0 fr. 50 par 100 kilogrammes. Les cotis d'un poids supérieur à 1,500 kilogrammes, chevaux, bestiaux, matières inflam-

mables, on traitera de gré à gré pour le prix. Les marchandises doivent être adressées à l'agent principal en gare à Marseille, avec avis préalable indiquant lisiblement les noms et adresses des destinataires, titres, marques, numéros, nature des colis, contenus, poids et valeur, par espèce de marchandise. Tout remboursement de coût de la marchandise non avisé et accepté par le destinataire est refusé. Ces remboursements donnent lieu à une commission calculée, à 0 fr. 50 centimes par 100 francs. Les dommages résultant de l'observation des indications ci-dessus, restent à la charge de qui de droit. — Pour fret et renseignements, s'adresser à l'Agence Principale, place de la Bourse, 9, Marseille.

SAVONNERIE HYGIENIQUE ET SPECIALE.

Savon de Thiridace inventé par Violet. — Cet article n'est vendu que chez l'inventeur ou chez les dépositaires autorisés à cet effet. — Le savon de Thiridace, soumis à l'examen des chimistes et de nos plus célèbres docteurs en chimie médicale, a obtenu à son inventeur les éloges les plus flatteurs: ils ont jugé que la Thiridace, combinée à des préparations dépouillées de toute causticité, devait être très-recommandable pour l'usage de la toilette; sa mousse laiteuse, qui forme une lotion nutritive, conserve à l'épiderme son velouté et sa souplesse, en augmentant sa blancheur. Je suis donc autorisé à le recommander aux dames et surtout aux Mères de famille; elles devront en faire usage pour la toilette des enfants, afin de prévenir toutes les affections de la peau, surtout à chaque changement de température.

Savon au musc tonkin. Importation chinoise. Ce produit ne se trouve que chez Violet; il est généralement recherché pour l'extrême finesse de sa préparation: son odeur n'est point fatigante et n'irrite pas les nerfs des personnes, même les plus délicates. — Savon au jasmin d'Espagne. Il n'est aucune composition qui rappelle d'une manière aussi exacte, aussi pure, le parfum naturel des fleurs de jasmin d'Espagne; cette spécialité a valu à son inventeur une médaille d'honneur à l'exposition des produits de l'industrie de 1849.

Savon aux amandes de pêches. produit hygiénique. Le suc des amandes de pêches, qui est la première base de sa composition, offre plus de douceur que les amandes ordinaires. Ce nouveau produit hygiénique est surtout adoucissant et dépuratif. Sa mousse légère et abondante rend à la peau tout son éclat naturel. A l'état de crème, le savon aux amandes de pêches s'emploie pour la barbe et les bains. Sa mousse persistante et fraîche évite même l'emploi des crèmes froides, dont on se sert pour éteindre le feu du rasoir. — Savon au bouquet de l'impératrice. Parfum élégant, recherché par la noblesse et la haute fashion de tous les pays.

Savons adoucissants de violet. — Savon aux sucs de Roses. — Savon aux amandes amères. — Savons au Musc, à l'Ambre, au Patchouli, au Vétiver, au Chypre, aux Mille Fleurs, de Mauve, de Guimauve, d'Ambroisie, au Miel et au Bouquet. Compositions légitimes pour le teint. Crème de l'Imagons. — Crème de concombre. — Lait virginal. — Lait de roses. — Cold cream aux fraises. Cold cream aux roses. Cette Crème délicate, universellement répandue en Angleterre, où les femmes se la renommées par la beauté et la transparence de leur teint, doit sa réputation aux éléments balsamiques et onctueux qui la composent, ainsi qu'à sa constante efficacité pour adoucir la peau, la rendre plus blanche, et contribuer ainsi à la beauté, qui, toujours, sont inséparables. On la recommande contre les irritations de l'épiderme, telles que Boutons, Éphélides, Taches de Rousseur, Rougeurs de la Figure, et con les taches Epathiques et les Efflorescences. Cette Crème convient spécialement aux femmes enceintes pour prévenir le masque, auquel elles sont sujettes. On s'en sert encore pour empêcher la figure de se hâler par le froid ou la trop grande chaleur.

Poudre rafraichissante aux fleurs de riz. La Poudre de Riz, purifiée par lotions alcooliques et combinée habilement à quelques fleurs odoriférantes, forme une de ces préparations remarquables pour l'embellissement du Teint.

C'est un complément du Cold Cream; ainsi, après l'usage de cette crème, il faut avoir soin de se poudrer avec soin avec une houppie très-fine. Cette poudre s'insinue dans les pores de la peau, la rafraichit, l'adoucit, la nettoie parfaitement et lui enlève l'excès oleagineux que le Cold Cream laisse apparaître sur les peaux trop délicates. La Poudre de Riz a de plus l'avantage de communiquer au teint une légère diaphanéité de sa blancheur. Nouveaux cosmétiques. — Rouge de la Reine. Rouge de Cour. Rouge de Dames. Rouge et Blanc Plessis. Vinaigre de Rouge. Rouge surfin au Carmin de Chine. Blanc de Perles. Blanc de Lys. Crèmes pour la barbe. — Aux amandes amères. Au suc de Roses. Savon Onctueux. Crème de Thiridace. Crème d'Ambroisie. Crème de Pistachés. Crème de Cacao.

EXTRAITS D'ODEURS POUR LE MOUCHOIR.

Parfums naturels et composés: Ambre, Ambroisie, Aubépine, Bouquet, Cassie, Cédar, Chèvrefeuille, Chire, Citron, Eglantine, Iris, Fleurs d'Italie, Fleurs d'Orange, Garafoli, Jasmin, Héliotrope, Jonquille, Melilot, Lilas, Maréchale, Miel d'Angleterre, Mignardise, Muse, Mille Fleurs; Mousseline, Oeillet, Patchouli, Pois de Senteur, Portugal, Réséda, Rose, Suave, Tubéreuse, Vanille, Verveine, Violette, Vétiver, Volcaneria. — Parfums nouveaux: Bouquet de Chantilly, de Fontainebleau, Anglais, des Boi, de Caroline, des Soirées, d'Estherazy, de la Reine, Mignon, de la Duchesse, des Champs, de l'Impératrice, de la Cour, de Victoria. — Petites caves à odeurs, de 2, 4 et 6 flacons.

Essences florales parfums choisis. Les fleurs les plus exquises en parfum, les plantes les plus riches en arômes, les baumes les plus odoriférants, servent à la composition de essences florales. Une ou deux gouttes sur un mouchoir suffisent pour développer leurs émanations suaves. Elles sont très-recommandées à l'époque des soirées d'hiver, dans les boudoirs et les salons, la douce fraîcheur de leur senteur imprègne l'atmosphère de délicieuses exhalaisons, qui, sans fatiguer ni irriter les nerfs des personnes délicates, charment et créent l'odorat. Ces odeurs sont: le scotia flora, le

volcaneria, le bouquet du West End, les fleurs de Mai, l'Ess. bouquet, la fleur de pêcher, le géranium prince Orange et la violette de Parme. Pour parfumer les appartements pastilles à brûler, eaux odorantes, pot-pourri de Berlin, sachets, sultanes pour gants et mouchoirs, Patchouli, vétiver, iris de Florence, Mus Tonquin, poudres de toutes odeurs pour parfumer les sachets.

Préparations hygiéniques pour l'entretien et la pousse des cheveux. Crème de la duchesse Blanche, à la vanille. C'est un heureux mélange de vanille décolorée, c'est une congélation des huiles les plus pures. Cette préparations maintient la chevelure dans un état de santé parfaite, et l'i donne du brillant et de l'éclat. Thyméliane pommade des soirées, pour faire tenir les cheveux frisés et les conserver brillants et lisses. Ce fluide, d'une très-grande pureté, nourrit les cheveux de son principe tonique, et détruit sensiblement les pellicules de la tête, qui, souvent, nuisent au développement de la chevelure.

Crème pure au beurre de cacao tonique et fortifiante. Cette crème nutritive et généreuse donne à la chevelure de la souplesse et de la force en augmentant son volume. Les dames l'emploient avec succès pour éviter la décoloration des cheveux. — Pommade extrafine aux violettes de Nice. Cette combinaison de moelle de boeuf pure, liquéfiée, mêlée à des substances fortifiantes, est d'un heureux effet pour prévenir l'alopecie et la décoloration. Les dames devront surtout en faire un fréquent emploi à la suite de leurs couches, afin d'arrêter la chute de leurs cheveux. Huile philocome, préparée de moelle de boeuf et d'huile de noisettes. Pommade tonique au rhum. Régénérateur. Véritable graisse d'ours. Huile de macassar. Huile de noisettes. Extrait d'huile aux fleurs. Cire à moustaches. Bandoline. Brillantine de Cydonia. Eau athénienne pour dégraisser les cheveux et les fortifier. Mixture africaine, composition pour teindre en toutes nuances, à la main, et sans aucun danger, les cheveux, les moustaches et les favoris.

RIVADENEYRA, ÉDITEUR MADERA BAJA, num. 8, Madrid. — EL INGENIOSO HIDALGO DON QUIJOTE DE LA MANCHA. — (édition de Argamasilla). — Cuatro tomos en 32. — Precio de la obra 60 rs.

— Ouvres complètes de Cervantes. — Doce tomos en 4. 9 mayor. — Solo se han impreso 310 ejemplares, que llevan su número de orden en la anteportada. — Precio. — Del número 1 al 50, tirados en papel de hilo, 1.500 rs. el ejemplar. (Quedan muy pocos). — Números 51 al 800, papel continuo blanco, 1.200 rs. — Números 301 a 310, papel amarillito claro, inglés. (Se han agotado). Biblioteca de Autores españoles desde la formación del lenguaje hasta nuestros días, 63 tomos publicados, precio de cada tomo en Madrid: 40 reales.

Obras de Cervantes; 1. Obras de D. Nicolás y D. Leandro Fernandez de Molina; 1. Novelistas anteriores a Cervantes; 2. Elegias de varones ilustres de Indias, por Juan de Castellanos; 1. Comedias escogidas de Fr. Gabriel Trelles (el Maestro Tirso de Molina); 1. Obras de V. P. M. Fr. Luis de Granada; 3. Comedias de D. Pedro Calderon de la Barca; 4. Romancero general, de D. Agustín Duran; 2. Epistolario español; 1. Obras escogidas del P. Isla; 1. Poemas épicos; 2. Obras completas de D. Manuel José Quintana; 1. Comedias de D. Juan Ruiz de Alarcón; 1. Historiadores de sucesos particulares; 2. Historiadores primitivos de Indias; 2. Romancero y cancionero sagrados; 1. Libros de Caballerías; 1. Escritores del siglo xvi; 2. Obras de D. Francisco de Quevedo Villegas, tomo primero y segundo; 2. Comedias escogidas de Frey Lope Félix de Vega Carpio; 4. Obras no dramáticas en prosa y verso, de Frey Lope Félix de Vega Carpio; 1. Obras de Saavedra Fajardo y Pedro Fernandez Navarrete; 1. Obras del P. Juan de Mariana; 2. Poetas liricos de los siglos xvi y xvii; 2. Curiosidades bibliograficas; 1. Comedias escogidas de D. Agustín Moreto y Cabaña; 1. Dramaticos contemporaneos de Lope de Vega; 2. La gran conquista de Ultramar; 1. Obras de don Gaspar Melchor de Jovellanos; 2. Dramaticos posteriores a Lope de Vega; 1. Escritores en prosa anteriores al siglo xv; 2. Escritores de Santa Teresa de Jesus; 2. Comedias escogidas de don Francisco de Rojas; 1. Obras escogidas del padre Feijóo; 1. Poetas castellanos anteriores al siglo xv; 2. Autos sacramentales; 1. Obras originales del conde de Florida Blanca; 1. Obras escogidas del P. Pedro Rivadeneira; 1. Poetas liricos del siglo xviii, primero y segundo, 2.

GRANDE MAISON

D'EXPORTATION, DE COMMISSION,

de transit et de transport pour toutes les villes d'Espagne, d'Italie, de l'Algérie, de l'Égypte et autres du littoral de la Méditerranée: transports pour toute la France et le Nord de l'Europe:

9, Place de la Bourse, 9

MARSEILLE

Adresser lettres, communications et avis à son représentant à Marseille, M. Maison-Dieu Laforge.

Pour tout ce qui concerne l'Espagne, on peut s'adresser par lettre à l'administrateur du journal, calle de las Hileras, 16, Madrid.

Seule maison de Marseille où se trouve un entrepôt des véritables vins d'Espagne et autres produits espagnols.

Les vins de Xérès et de Malaga sont d'une classe extra-supérieure. Leur pureté et l'authenticité de leur origine sont garanties.

Expéditions pour toute la France, l'Italie et le Nord de l'Europe.

Nous engageons nos lecteurs à visiter le magnifique établissement de meubles de luxe de

EDOUARD BAUDEVIN

69, Calle de Alcalá 69.

IMPRIMERIE DE L'ESPAGNE NOUVELLE

calle de las Hileras, num. 16.